



ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE

29 MAI 2017

ADSEA 04, siège administratif
13, bd. Victor Hugo – 04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél : 04 92 36 71 71 – Télécopie : 04 92 36 71 70 – siege@adsea04.fr
www.adsea04.fr

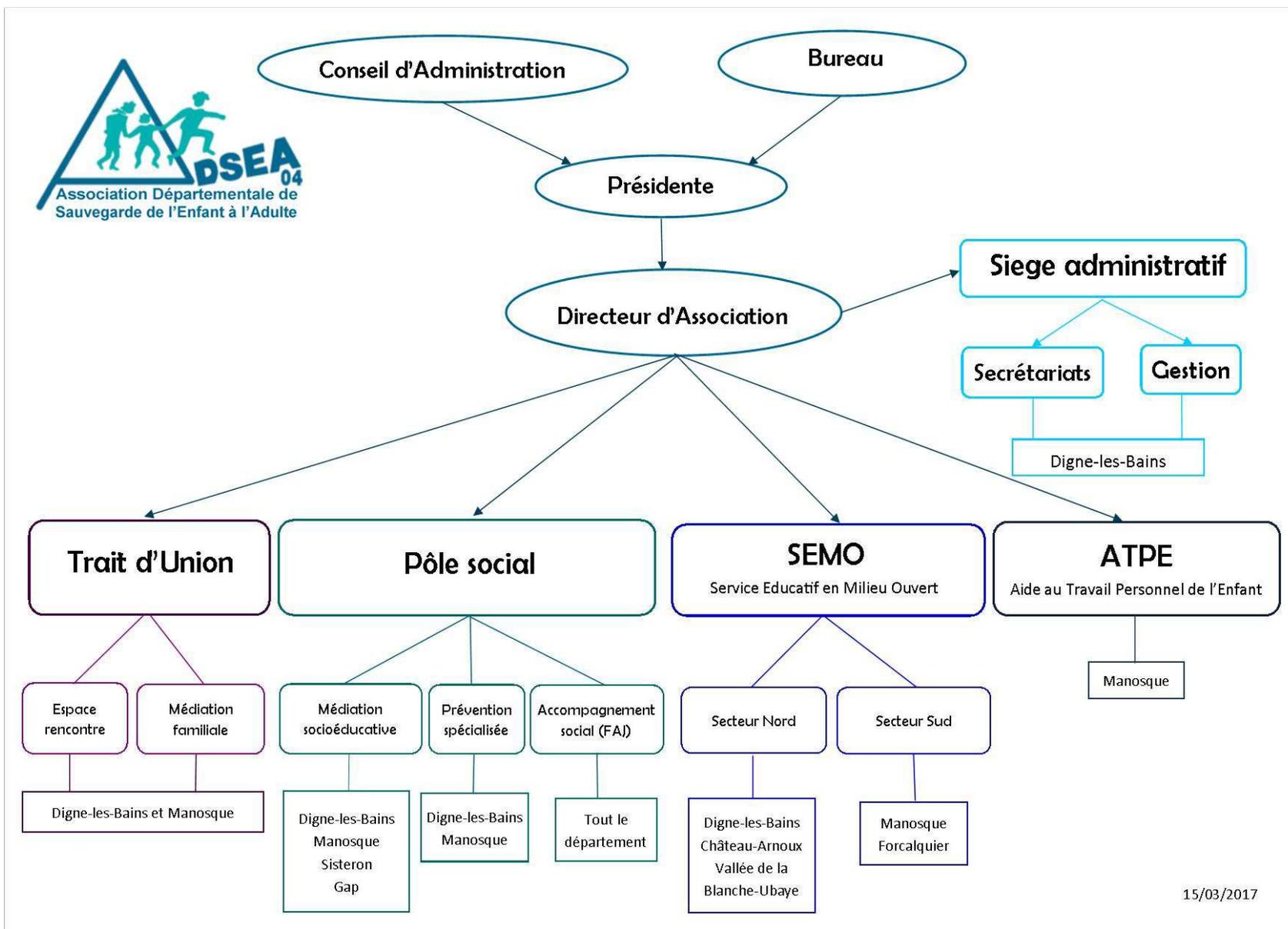
Table des matières

Organigramme	1
Rapport moral de la présidente	1
Rapport du Directeur d'association	4
RAPPORTS D'ACTIVITE 2016 DES SERVICES	8
Le Service Educatif en Milieu Ouvert	9
Présentation du service	10
Quelles sont les familles accompagnées par le SEMO ?	11
Qui sont les enfants accompagnés en AED et en AEMO ?.....	11
Comment intervenons-nous ?.....	21
La journée d'un(e) éducateur(rice), ou « Vis ma vie au SEMO de l'ADSEA 04... ».....	24
Conclusion	29
Le service de prévention spécialisée	31
Introduction.....	32
Activité du service de prévention spécialisée	32
Jeunes en contacts	32
Nouveaux jeunes en contacts.....	34
Contacts avec les familles	34
Accompagnements éducatifs.....	35
Activités éducatives du service	35
Activités spécifiques.....	36
Le Partenariat.....	36
Conclusion	37
L'accompagnement social du fond d'aide aux jeunes	39
Introduction.....	40
Activité annuelle	40
Activité mensuelle.....	41
Âges et sexes des jeunes suivis	41
Origine d'habitation des jeunes	42

Services instructeurs.....	43
Regard de l'accompagnateur social.....	44
Conclusion.....	46
La médiation socio-Éducative	48
Un dispositif en constant développement.....	49
... Qui nécessite l'adaptation constante de l'organisation.....	49
Mission et modalités de déploiement.....	50
Accompagnement des salariés en contrat Emploi d'Avenir ou en Contrat d'Apprentissage.....	50
Constats et enjeux.....	51
Aide au Travail Personnel de l'Enfant.....	54
L'équipe ATPE.....	55
Les secteurs d'intervention	55
Le cadre d'intervention.....	55
Les objectifs.....	55
Les bénévoles.....	56
Le public.....	58
Les enfants	59
Les familles	59
Les ateliers	60
Les moyens	60
La régulation de l'action	61
Les partenaires.....	62
Conclusion.....	63
Le service trait d'union	64
<i>La médiation familiale</i>	65
Bilan Quantitatif.....	65
Nombre de médiations familiales	65
Nombre de séances	65
Durée des médiations familiales.....	65
Personnel.....	65
Bilan Qualitatif.....	66

Typologie des situations	66
Issues	66
Bilan des enquêtes satisfaction 2016.....	67
Les améliorations du recueil des évaluations prévues pour 2016 :	67
Formations, Supervisions et analyses de la pratique	67
Perspectives 2017	68
Conclusion	69
Projets 2017	69
Espace rencontres	70
Lieux d'exercice, amplitude horaire et nombre de journées.....	70
Les objectifs principaux	70
Bilan quantitatif	71
Mesure de points rencontre	72
Bilan qualitatif	74
Bilan des enquêtes satisfaction.....	76
Projets pour 2017.....	77
Thérapies familiales systemiques	78
Nombre de mesures.	78
Ecoute Parents	79
Bilan quantitatif	79
Bilan qualitatif	79
Vidéos débats	79
L'«Echo des Parents ».....	80
Projets 2017	81
Thèmes VIDEO-DEBATS et rencontres entre parents	81

Organigramme



RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour entendre les rapports d'activités et financiers de l'année 2016. Nous allons devoir faire un effort de mémoire pour nous replonger un an en arrière après un début d'année 2017 qui fut en tout point mouvementé !!!

L'actualité juridique tout d'abord, sans bouleverser le cadre fixé par la précédente réforme de 2007, la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant réaffirme la place de l'enfant au cœur du dispositif en vue d'assurer la stabilité de son parcours, prévoit des nouveautés en matière d'adoption et d'autorité parentale, et s'inscrit dans une perspective de recentrage de la gouvernance de la protection de l'enfance. Elle donne aussi un cadre législatif au dispositif de répartition sur le territoire des mineurs isolés étrangers (MIE).

La nouvelle gouvernance régionale a confirmé l'intérêt du dispositif de médiation socio-éducative autour des lycées en le développant en janvier 2016 puis en l'étendant au département des Hautes-Alpes en octobre 2016. Nous avons été retenu pour porter ce dispositif sur les deux départements alpins !

Au niveau départemental, notre implication et notre expertise sont reconnus et nous sommes un interlocuteur privilégié et mobilisé pour concourir aux politiques sociales portées par le département.

Les instances associatives se sont réunies 3 fois en Conseil d'Administration durant cette année 2016, et le bureau, instance de gouvernance opérationnelle, plus de 11 fois.

Sur proposition du Directeur d'Association, un groupe de réflexion sur le projet associatif a vu le jour en 2016. Constitué de 6 membres, il réunit autour de deux administrateurs des personnalités impliquées dans l'action sociale, la vie administrative et économique de notre département. Ce groupe a vocation à questionner notre projet associatif afin de le faire évoluer de manière participative et militante.

Aujourd'hui, l'ADSEA 04 porte 7 services sur l'ensemble du territoire des Alpes-de-Haute-Provence. Ce sont plus de 70 professionnels qui accompagnent, aident et soutiennent chaque année plus de 1600 enfants, parents, jeunes adultes sur notre département ... l'ADSEA 04 est fière de gérer des services historiques comme le SEMO depuis 1967 ou la prévention spécialisée maintenue sur notre département depuis près de 40 ans, mais également d'être en capacité de proposer aux services de l'Etat des actions visant à accompagner les enfants et les familles en risque de radicalisation.

Nous sommes, plus que jamais disponibles et volontaires pour répondre aux enjeux d'une société qui laisse bien souvent sur le côté de la route du développement économique et du progrès une part non négligeable de nos concitoyens, pour accompagner les problématiques familiales et individuelles bien connues et celles que nous découvrons parfois dans la douleur ...

Nous voulons être force de proposition pour les collectivités qui portent sur nos territoires les actions de politique sociale en mettant notre expertise au service de projets innovants, respectueux de la place de chacun : financeurs, opérateurs et bénéficiaires !

Pour ce faire, l'ADSEA 04 se développe et se structure, 2017 sera marquée par l'achèvement de notre projet immobilier qui donnera tout d'abord, au service SEMO de

Digne-les-Bains des locaux agréables et adaptés à l'accueil des enfants et de leurs parents mais également permettra au siège de l'ADSEA 04, d'affirmer sa fonction de pôle ressources et support pour toutes nos actions départementales.

Nous sommes également attentifs aux possibilités de développement que ce soit pour de nouvelles actions en faveur des personnes que nous accompagnons ou pour l'implantation de nos services sur de nouveaux territoires.

Notre gouvernance s'organise afin de maintenir un niveau efficient de contrôle de nos services et de leur inscription dans notre projet associatif. Vous serez sollicités durant cette assemblée générale pour valider la candidature de deux nouveaux administrateurs et le conseil d'administration qui suivra renouvèlera le bureau de notre association.

A ce titre je voulais vous annoncer que je ne me représenterai pas en tant que Présidente de l'ADSEA 04.

J'ai vécu 7 ans de présidence, j'ai eu le vif plaisir de voir notre association se développer sur un rythme régulier avec des chefs de service très motivés et innovants dans chacun de leur service. Allant jusqu'à la pointe de l'aide à la dé-radicalisation, il en a été de même pour tous les salariés. J'ai aussi vu la prévention spécialisée se déployer, je la considère comme indispensable car elle peut révéler chez les jeunes un peu perdus des voies ignorées d'eux même et de leurs familles.

Je dois dire que j'ai énormément apprécié la bonne entente entre M. SCANO, directeur d'association et moi-même, nous avons toujours travaillé ensemble dans la plus grande clarté. Je pense que c'est la bonne méthode pour réussir une gouvernance satisfaisante quel qu'en soit l'objet.

Afin de mettre rapidement en place une gouvernance repérée et rassurante pour les salariés et nos partenaires, le bureau propose que Madame Roselyne TOUQUET, Vice-Présidente de l'ADSEA 04, prenne ma succession à la Présidence de l'association.

Dans un souci de continuité, je proposerai ma candidature à la vice-présidence afin d'épauler Madame TOUQUET dans ses nouvelles fonctions. Je souhaite également pouvoir, avec elle, préparer l'inauguration de nos nouveaux locaux, projet que je porte avec vous depuis plusieurs années. Nous nous retrouverons à l'automne pour leur inauguration.

Je remercie tous les salariés pour leur travail.

Merci aussi aux bénévoles de l'ATPE, de trait d'union et aux administrateurs.

Merci également à nos partenaires et au Conseil Départemental.

Merci à tous

Madeleine de FRÉMONT
Présidente de l'ADSEA 04

**RAPPORT DU
DIRECTEUR
D'ASSOCIATION**

Suite au rapport moral de Madame De Frémont, je ne me voyais pas introduire les rapports d'activités de nos services sans aborder, à mon tour, la question de la gouvernance associative de l'ADSEA 04.

Le Préfet Yannick Blanc, Président de la Fonda était venu échanger avec nous en décembre, il déclarait que la Gouvernance : *« renvoie à l'organisation globale du pouvoir à la tête de l'association. Il s'agit de maîtriser, en toute harmonie, le projet associatif, le projet politique et économique, la stratégie de l'entreprise, la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des outils de production et de gestion, que ce soit les finances, les ressources humaines, la communication interne et externe ... »*

Pour l'ADSEA 04, la gouvernance associative est clairement constituée par le bureau, avec à sa tête la Présidente, et l'équipe de direction sous la responsabilité du directeur d'Association. Cette gouvernance est souvent à l'œuvre autour d'un binôme Présidente/directeur. Entendre donc Madeleine DE FREMONT annoncer son départ de cette gouvernance associative, ou tout du moins sa volonté de ne plus porter le mandat de Présidente, influe forcément sur le modèle de gouvernance en place.

Je ne peux que témoigner de 5 années de liens étroits entre la Présidente, responsable légale de notre association, et le directeur d'association qu'elle avait, avec les membres du bureau, choisi de recruter en février 2012. Ce binôme particulier, qui souvent personnalise cette gouvernance associative, est un appareil fragile et complexe entre le politique et le technique.

Je tenais aujourd'hui à vous témoigner, Madame La Présidente, mes remerciements pour la confiance que vous m'avez toujours accordée, les portes que vous avez souvent ouvertes pour notre association et les positions que vous avez toujours su tenir quand il s'agissait de défendre l'intérêt de l'ADSEA 04. J'ai particulièrement apprécié ces 5 années à vos côtés et je n'oublierai pas votre action pour l'ADSEA 04 et l'accompagnement du parcours professionnel du « presque jeune » directeur d'association que j'étais en 2012 !

Introduire les rapports d'activités des services de l'ADSEA 04, c'est pour moi l'occasion de parler du seul service dont vous ne lirez pas de bilan qualitatif : le service administratif !

C'est au quotidien le travail des comptables, secrétaires, conseillère technique qui épaulent et conseillent l'équipe de direction dans la gestion et l'organisation des services. C'est un travail dans l'ombre, parfois ingrat, souvent peu valorisé mais qui sur l'année 2016 a été particulièrement important du fait des très nombreuses évolutions qui vous seront détaillées dans les rapports d'activités. Je tenais particulièrement à les remercier...

2016 aura également été marquée par la mise en place en année pleine d'une équipe de direction nouvelle ... nouvelle par ses participants, mais également par sa dimension. C'est la première fois que l'ADSEA 04 dispose de 5 cadres hiérarchiques (4,5 ETP). C'est un évènement notable et je me devais d'explicitier le travail de cette équipe.

Aujourd'hui, deux chefs de service sont en charge du SEMO, un chef de service coordonne la prévention spécialisée, l'accompagnement social et le service de médiation socio-éducative et une cheffe de service est responsable de trait d'union. Presque tous les services de l'ADSEA 04 ont donc aujourd'hui un encadrement hiérarchique de proximité. C'est le gage

d'un management proche du terrain, à la fois pour les salariés et les usagers mais également un lien de proximité pour tous nos partenaires et en premier lieu les services du conseil départemental.

En outre, nous avons développé, depuis le début de l'année 2016, accompagné par le Cabinet Clair Jan, une dynamique qui dépasse largement le repère hiérarchique de proximité. Nous avons souhaité constituer une équipe de direction avec la volonté d'affirmer la complémentarité de nos services, d'insuffler des actions transversales et fait vivre un modèle d'encadrement associatif harmonisant nos pratiques managériales. C'est donc pour chaque cadre hiérarchique la possibilité d'échanger sur ses pratiques, de solliciter l'apport de ses collègues et nourrir cette réflexion collective qui ancre chaque service dans une identité associative. Je tenais à saluer Philippe GUINET, qui va nous quitter après demain et qui a été un élément important de cette nouvelle équipe de cadre. J'aurais également une pensée pour Gerard LLORENS qui a participé pendant de très nombreuses années à cette équipe.

Cet élan de transversalité dépasse largement l'équipe de direction, puisque plusieurs groupes de travail sont maintenant actifs pour faire vivre et évoluer nos actions. Je citerai sans développer le groupe de suivi de l'évaluation du SEMO, le groupe de réflexion sur les actions de Trait d'Union et le groupe des tuteurs et maîtres d'apprentissage. Je m'arrêtais tout de même sur ce dernier groupe pour affirmer le virage et l'implication que l'ADSEA opère sur la question de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Par le biais du service de médiation socio-éducative, aujourd'hui 16 jeunes professionnels sont formés dans le cadre des emplois d'avenir ou de l'apprentissage. Ceci a permis, et ce n'est pas rien, de faire venir un institut de formation du travail social sur Digne les Bains mais également de mobiliser un groupe de 9 salariés sur l'accompagnement, le tutorat et la maîtrise d'apprentissage de ces jeunes collègues en voie de qualification.

Cette dynamique nous porte et nous légitime dans une volonté d'agir sur notre environnement, et d'être force de proposition. Nous ne voulons pas être de simples opérateurs de politiques publiques mais des acteurs engagés dans leurs élaborations. Nous avons en 2016 proposé plusieurs projets innovants répondant à des besoins repérés : certains sont déployés comme l'accompagnement des jeunes et des familles en risque de radicalisation, et nous ne désespérons pas d'aboutir rapidement sur la réflexion engagée autour de l'AEMO à modalités renforcées.

L'ADSEA 04 s'est inscrit dans une logique partenariale importante, persuadée que le modèle concurrentiel et la course à l'hégémonie sont dépassés et inadaptés à notre territoire. Nous souhaitons « faire avec les autres », que ce soit dans la réflexion ou dans l'action. À cette fin, nous participons à de nombreux groupes départementaux, régionaux et nationaux et ce dans tous les champs de notre intervention. Je voulais mettre en exergue un collectif nouveau et remarquable : depuis plusieurs mois, les chefs de services du SEMO et du département se réunissent régulièrement pour échanger sur leur pratique et partager leur analyse des dispositifs. La simple existence de ce groupe prouve, s'il en était besoin, la qualité du partenariat et de la collaboration que nous avons avec les services départementaux.

Je voulais profiter de la présence de Monsieur BILLAND, Directeur Général Adjoint en charge de solidarité et de plusieurs autres agents du département pour l'affirmer. Nous avons aujourd'hui des relations de confiance avec le département. La confiance n'empêche pas la franchise, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous avons un dialogue constructif dans une relation qui n'est pas synallagmatique. C'est un paradoxe peut être, d'affirmer être partenaire de notre autorité de contrôle et de tarification, mais je crois qu'il s'agit plutôt de la reconnaissance de cette relation symbiotique nécessaire à chacun des deux partenaires. Nous avons besoin du département et je ne crois pas qu'il soit présomptueux de déclarer que celui-ci a besoin de l'ADSEA 04; la complémentarité qui nous anime et les coordinations existantes attestent de cette réalité.

Évoquer la construction de notre partenariat me permet de transiter simplement sur une construction plus massive mais je l'espère pas moins pérenne : celle de notre siège et du service SEMO de Digne les Bains. Après plus d'un an de chantier qui pris la suite de si nombreuses années de négociation, nous prendrons possession de nos locaux fin juillet. Cette opération réussie, vous en jugerez lors de l'inauguration à l'automne, marquera l'histoire de l'ADSEA 04 et permettra surtout aux usagers et aux salariés de notre association d'évoluer dans un environnement de qualité, respectueux des normes bien sûr mais aussi du bien-être au travail et de la qualité d'accueil que nous devons aux personnes que nous accompagnons.

Vous allez maintenant découvrir et je l'espère échanger sur les rapports d'activités des services pour l'année 2016.

Damien SCANO
Directeur d'Association.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2016 DES SERVICES

Service Educative en Milieu Ouvert

Service Prévention Spécialisée

Service accompagnement social du Fond d'Aide aux Jeunes

Service de médiation socio-éducative

Service Aide au Travail Personnel de l'Enfant (ATPE)

Service Trait union : médiation familiale, espace rencontre, écoute parents

LE SERVICE EDUCATIF EN MILIEU OUVERT

Présentation du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

L'Aide Educative à Domicile (AED) est une mesure demandée ou acceptée par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du SEMO.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et l'accord des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil. L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement, la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les compétences des parents pour accompagner la dynamique de changement nécessaire et demandée.

L'adhésion des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'AEMO ou les objectifs du contrat d'AED, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent (Il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes),
- entretien et accueil des familles au bureau,
- entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré,
- activités individuelles et collectives,
- liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, PMI, écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...)
- accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

La mise en œuvre de ces dispositifs est détaillée dans le projet de service 2015-2020 du SEMO.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologue, pédopsychiatre, chef de service), et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation.

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

En 2016, le SEMO a accompagné 970 mineurs et jeunes majeurs et 606 familles dans 85 villes du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Quelles sont les familles accompagnées par le SEMO ?

Si nous avons déjà une connaissance empirique des problématiques que nous rencontrons dans les familles accompagnées, nous avons le projet de développer notre analyse des situations familiales dans leur globalité.

Concernant les raisons qui ont entraîné un accompagnement éducatif du SEMO, nous travaillons à la création d'un outil qui nous permettra d'avoir une analyse plus fine des situations. A propos des situations socio-économiques des familles, nous sommes en train d'élaborer, à travers des rencontres régulières avec les chefs de service territoriaux (mises en place en 2016), les modalités d'échange de ces données.

Cela devrait favoriser la qualité de notre connaissance des conditions de vie du public accompagné, ce qui nous semble nécessaire pour adapter notre intervention au plus proche de ses besoins.

Il nous semble important de nous donner les moyens d'affiner notre analyse de la trajectoire des familles pendant que nous les accompagnons. Quelle est la problématique principale à l'origine de la mesure ? Au regard de cette problématique, quelle est la situation à la fin de la mesure éducative ? Aujourd'hui, nous avons plus que jamais conscience de la nécessité d'enrichir notre analyse qualitative des parcours des familles accompagnées pour mieux comprendre certaines limites de nos interventions et mesurer l'effectivité de notre travail.

Qui sont les enfants accompagnés en AED et en AEMO ?

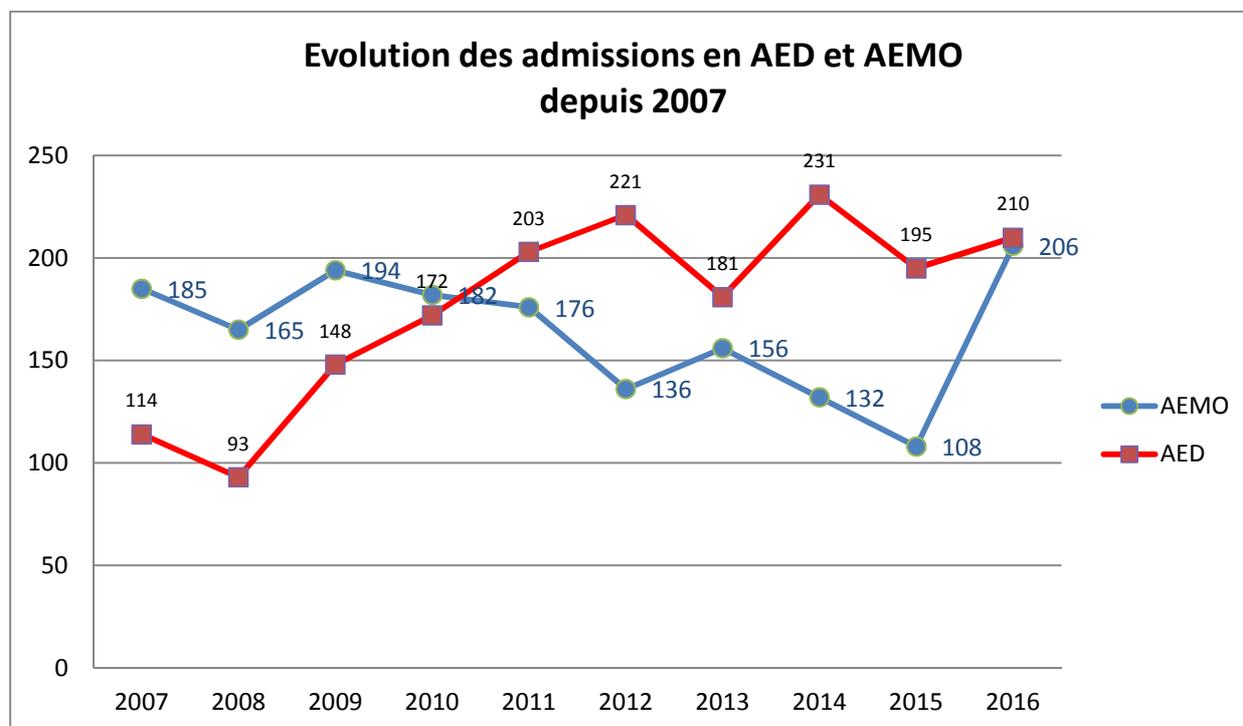
Le mouvement global des effectifs

Mouvement global des effectifs				
	2013	2014	2015	2016
EFFECTIF GLOBAL	2013	2014	2015	2016
Mouvement global	923	931	874	970
Présents au 1er janvier	586	568	571	554
Présents au 31 décembre	574	585	577	676
ADMISSIONS	337	363	303	416
SORTIES	349	346	297	294

Après avoir connu trois années stables entre 2012 et 2014, puis une baisse en 2015, l'activité est repartie à la hausse de façon massive, notamment à partir du deuxième semestre de l'année 2016.

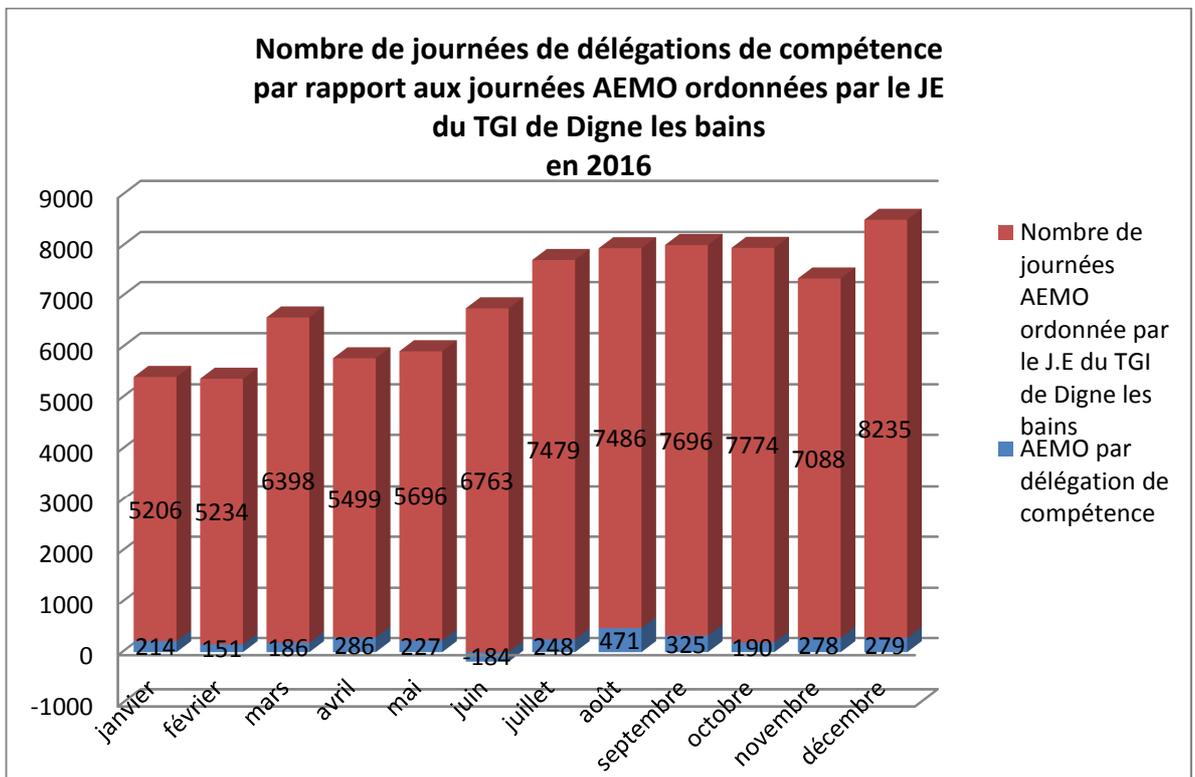
Entre 2015 et 2016, le nombre de mineurs accompagnés a augmenté de 11%.

Sur cette période, le nombre des admissions a augmenté de 37.28 % tandis que le nombre des sorties est resté stable. Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO en 2016 est ainsi le plus important depuis au moins 10 ans.



De 2015 à 2016, le nombre des admissions en AED a augmenté de 7% tandis que le nombre des admissions en AEMO a connu une augmentation très importante (+90%).

Dans un premier temps, nous avons émis l'hypothèse que l'augmentation des mesures ordonnées par délégations de compétence avait eu une influence significative sur cette évolution, mais le tableau ci-dessous nous a montré que ce n'était pas le cas.



En effet, en 2016, le nombre de journées des mesures AEMO dans le cadre d'une délégation de compétence ne représentaient que 3.22 % de l'activité « judiciaire ». En 2015, ces délégations de compétence représentaient 5.32 %.

Par ailleurs, la courbe du nombre des admissions en AED, en augmentant, avait dépassé celle du nombre des admissions en AEMO entre 2010 et 2011, pour arriver en 2015 à une proportion de 65% d'admissions en AED pour 35% en AEMO, situation quasiment unique en France. En 2016, la proportion est équivalente en AED et en AEMO.

Il semble qu'en 2016, l'ensemble des acteurs ait fait évoluer son positionnement sur la nature de la notion de danger et l'adaptation du cadre de la réponse à apporter.

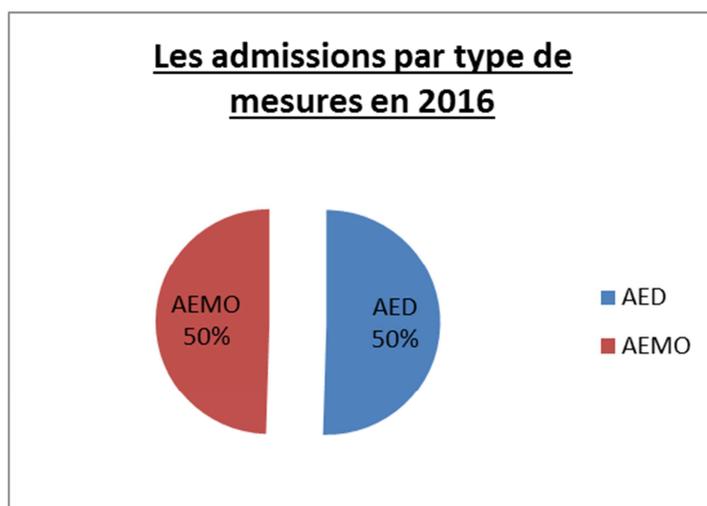
Néanmoins, il faudrait croiser ces chiffres avec l'évolution du nombre de signalement transmis via la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) ou adressé directement au Parquet.

Aussi depuis plusieurs années nous mettons en question la notion d'adhésion des titulaires de l'autorité parentale, notamment dans le cadre de la contractualisation d'une AED. En 2016, nous avons d'ailleurs constitué un groupe de réflexion avec les chefs de services territoriaux du Conseil Départemental. Dans ce cadre, nous projetons de travailler, entre autre, sur cette notion d'«adhésion» et ses multiples composantes.

Ainsi, en quelques mois du second semestre de l'année 2016, l'augmentation massive des admissions en AEMO a fait revenir la proportion entre mesures administratives et judiciaires à presque 50%/50%.

Les caractéristiques des effectifs

Le mouvement global par type de mesure



Pour les mesures AEMO, de 2007 à 2015, les admissions ont baissé de 41.6 %. De 2015 à 2016, ces admissions ont augmenté de 90.7 % !

Pour les mesures AED, de 2007 à 2015, les admissions ont augmenté de 71.05 %. De 2015 à 2016, elles ont augmenté de 7.7 %

Depuis 2010, la proportion d'AED est plus importante que celle d'AEMO ; en 2016, nous constatons une répartition équilibrée des admissions entre les deux types de mesure.

La loi 2016-297, quelques repères

- La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, comporte trois titres qui posent ses grandes thématiques et ses enjeux :
 - Améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance,
 - Sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance,
 - Adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme.

- Une grande partie du texte renforce les principes posés par le législateur en 2007, mais l'article 1^{er} apporte une nouvelle définition de la protection de l'enfance :
 - Revenant sur une approche considérée comme « familialiste », voire « parentaliste » de l'article L112-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), cet article 1^{er} place l'enfant au centre de l'intervention, le désignant clairement comme sujet de cette intervention.
 - Toutefois, comme le précise Jean-Pierre Rosenczveig : « *L'opposition famille-enfant peut apparaître artificielle : l'enfant est et fait famille ! Sans enfant, on parle de ménage. En revanche, on peut entendre que les droits des parents sur l'enfant peuvent être un focus limité et dépassé. Il l'est par la loi car le lien des parents sur l'enfant est un devoir mais aussi un droit. Mais on rappellera que le droit premier de l'enfant est de pouvoir être élevé parmi les siens, d'être relié à*

sa famille, son histoire. Ce droit fondamental de l'enfant rejoint donc celui des parents de ne pas être « dépossédés » de leur enfant ».

- En tous cas, si, auparavant, le but de la protection de l'enfance était de :
 - *« prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs ».*
- La protection de l'enfance, nouvellement définie, vise dorénavant :
 - *« à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits ».*
- Le périmètre de la protection de l'enfance est également précisé. On distingue 4 seuils d'intervention :
 - Les actions de préventions en faveur de l'enfant et de ses parents,
 - L'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque pour l'enfant,
 - Les décisions administratives,
 - Les décisions judiciaires prises pour sa protection.
- En ce qui concerne l'activité du SEMO, le nouveau texte est beaucoup plus précis sur les modalités de mise en œuvre de l'ensemble des décisions prises, qu'elles soient administratives ou judiciaires (3^{ème} et 4^{ème} seuils d'intervention). Ainsi, toutes les décisions de protection doivent être :
 - *« adaptées à chaque situation et objectivées par des visites impératives au sein des lieux de vie de l'enfant et en sa présence et s'appuyer sur les ressources de la famille et de l'environnement de l'enfant. Elles impliquent la prise en compte des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et la mise en œuvre d'actions de soutien adaptées en assurant, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale de l'enfant ».*
- Ces modalités d'intervention sont également complétées par la réaffirmation des droits de l'enfant dans le processus décisionnel puisqu'il doit être :
 - *« dans tous les cas [...] associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité ».*
- La protection de l'enfance a parfois été qualifiée d'« angle mort des politiques publiques ». La loi crée le Conseil National de la Protection de l'Enfance, chargé de proposer au Gouvernement les orientations nationales de politique de protection de l'enfance, de formuler des avis et d'en évaluer la mise en œuvre. Cette création met en exergue le besoin éprouvé depuis 2007 de plus de cohérence politique et de convergences des politiques locales.

- Les fondements de cette volonté d'harmonisation des politiques, et donc des pratiques, se trouvent dans une recherche d'égalité de droits et de traitement des citoyens (parents et enfants), mais également dans un souci d'efficacité de l'intervention en protection de l'enfance. Le législateur affiche le souci de garantir la même qualité de service public au niveau national, sans remettre en cause la décentralisation de la protection de l'enfance.
- En complétant les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) telles qu'elles figurent à l'article L221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le texte vise à préciser le sens de la protection de l'enfance en France :
 - Répondre aux besoins de l'enfant,
 - Assurer la stabilité de vie de l'enfant tout en considérant mieux la réalité de ses liens,
 - Considérer le devenir des jeunes arrivants à l'âge adulte.
- En conclusion, on peut dire que cette proposition de loi répond à de fortes attentes. En effet, la loi du 5 mars 2007, votée à l'unanimité, avait révélé au fil des années quelques limites. Ce succès est le fruit de plusieurs convergences mobilisant le monde associatif, les collectivités territoriales et le gouvernement.

Les effectifs par secteur et par type de mesures

Effectifs par secteur et par types de mesures										
Effectifs	Manosque Forcalquier Riez/Oraison			Château-Arnoux			Digne-Les-Bains St-André les Alpes (AEMO) Seyne/Barcelonnette			TOTAL
	AED	AEMO	global	AED	AEMO	global	AED	AEMO	global	
	Mouvement global	274	202	476	143	94	237	146	111	
Présents au 01/01/2016	175	101	276	81	48	129	97	52	149	554
Présents au 31/12/2016	193	144	337	85	74	159	93	87	180	676
Admissions	99	101	200	62	46	108	49	59	108	416
Sorties	81	58	139	58	20	78	53	24	77	294

Depuis plusieurs années, le SEMO n'exerce pas d'AED sur le secteur de Saint André les Alpes.

Sur le secteur Sud (Manosque, Riez/Oraison, Forcalquier) :

Alors qu'en 2015, nous avons constaté une baisse à 143 admissions, ce chiffre a augmenté en 2016 à 200. Cette hausse se concrétise pour les 2 types de mesure :

- Pour les AED, 93 admissions en 2015, 99 en 2016
- Pour les AEMO, 50 admissions en 2015, 101 en 2016.

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur Sud est ainsi passé de 424 en 2015, à 476 en 2016.

Sur le secteur de Château-Arnoux/Sisteron :

Alors qu'en 2015, nous avons constaté une baisse des admissions à 82, en 2016 elles augmentent à 108. Cette hausse se concrétise pour les 2 types de mesure :

- Pour les AED 53 admissions en 2015, 62 en 2016
- Pour les AEMO, 29 admissions en 2015, 46 en 2016

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur de Château Arnoux-Sisteron en 2015 était de 199, ils ont été 237 en 2016.

Sur le secteur de Digne-les-Bains / Saint-André-les-Alpes/ Barcelonnette :

Alors qu'en 2015, nous avons constaté 78 admissions, ce chiffre a augmenté en 2016 à 108. Cette hausse est uniquement due à la hausse des admissions en AEMO :

- Pour les AED 49 en 2015, 49 en 2016
- Pour les AEMO, 29 en 2015, 59 en 2016

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur de Digne-les-Bains / Saint-André-les-Alpes / Barcelonnette est de 257.

Les effectifs par âge, par genre et par secteur

Répartition de l'effectif par âge et par sexe					
Âges	AED		JUDICIAIRE		TOTAL
	féminin	masculin	féminin	masculin	
0/2 ANS	4	3	12	9	28
3/5 ANS	15	22	27	34	98
6/11 ANS	64	125	82	60	331
12/15 ANS	84	125	51	65	325
16/18 ANS	56	60	33	34	183
> 18 ANS	2	3	0	0	5
TOTAL	225	338	205	202	970
TOTAL	563		407		

Comme l'année passée, la proportion de mesures concernant des filles est équivalente à celle des mesures concernant des garçons dans le cadre judiciaire alors que dans le cadre administratif, les garçons sont plus représentés que les filles. Cela se constate sur tous les secteurs géographiques de la même manière, comme le montre le tableau ci-dessous.

Nous notons une évolution de l'effectif des enfants de 0 à 5 ans. Il a augmenté de 11.5% et représente 13 % du public accompagné en 2016.

L'effectif des enfants de 6 à 15 ans a augmenté de 12.7 % et représente 67 % du public accompagné en 2016.

L'effectif des jeunes de 16 à 18 ans a augmenté de 9.6 % et représente 18.8 % du public accompagné en 2016.

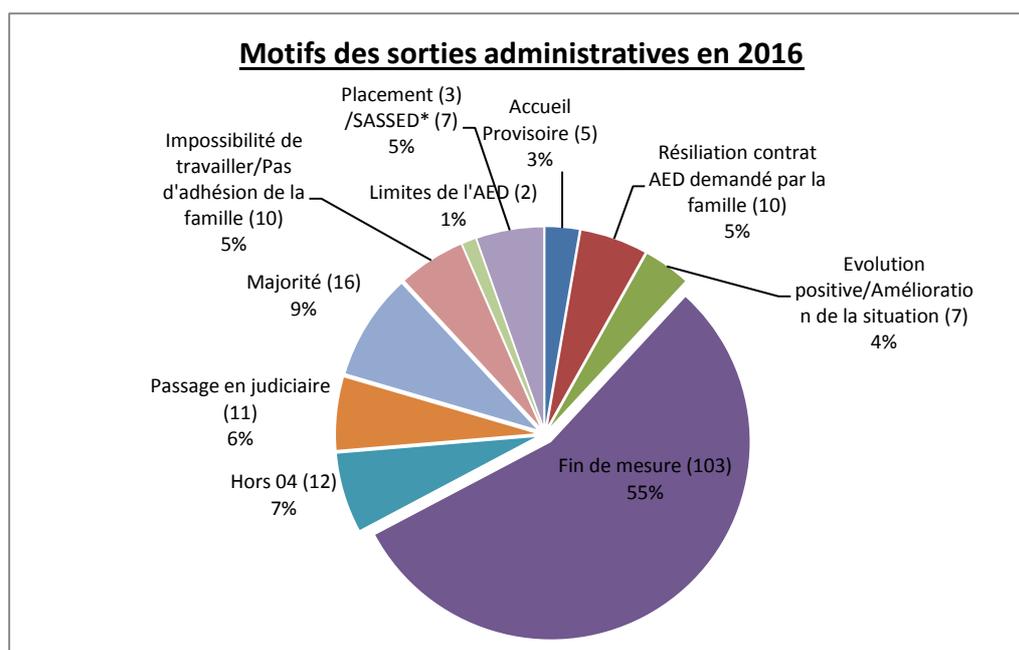
En 2016, tous les effectifs ont connu une progression positive, néanmoins notre activité principale concerne, comme les années passées, les enfants de 6 à 15 ans. Nous restons vigilants pour l'accompagnement des jeunes enfants (0-5 ans), effectif qui continue à progresser. Pour accompagner ceux-ci, et leurs parents, nous pensons qu'il est nécessaire de diversifier notre intervention, aussi bien en développant nos ressources internes, qu'en développant notre partenariat avec les structures du champ de la petite enfance : Protection Maternelle et Infantile, crèche, halte-garderie...

Répartition par âge, par sexe et par secteurs										
Effectifs	Manosque			Château-Arnoux			Digne-les-Bains			TOTAL
	Riez/Oraison						Barcelonnette/Seyne			
	Forcalquier						Saint-André les Alpes			
	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total	
0/2 ANS	6	6	12	6	3	9	4	3	7	28
3/5 ANS	23	31	54	9	11	20	10	14	24	98
6/11 ANS	73	87	160	29	46	75	44	52	96	331
12/15 ANS	68	99	167	31	45	76	36	46	82	325
16/18 ANS	48	54	102	19	20	39	22	20	42	183
> 18 ANS	0	2	2	1	1	2	1	0	1	5
TOTAL	218	279	497	95	126	221	117	135	252	970

Cette année encore, le représentant typique, le « **médian statistique** » du public du SEMO est **un garçon qui a entre 6 et 11 ans** et qui a plus de chance d'être **accompagné par une professionnelle** pour **une durée comprise entre 12 et 24 mois**. Il habite près d'une structure du service social départemental, ce qui a plus facilement permis le repérage de sa situation en amont. Entre 2015 et 2016, le seul changement réside dans le fait qu'il y a **autant de probabilités que ce mineur soit admis dans le dispositif AED ou que dans le dispositif AEMO**.

Vers la fin de la mesure

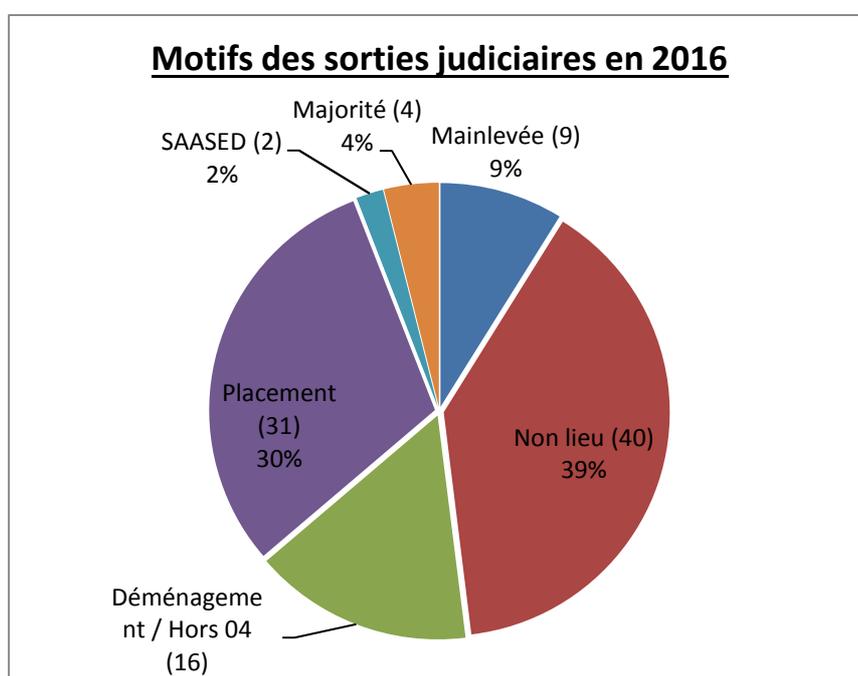
Les motifs des sorties en AED et en AEMO



* Service Aide Soins Soutien Education Domicile

Le nombre de mesures AED qui se sont arrêtées pour devenir des AEMO a augmenté en nombre, mais relativement à l'augmentation globale des admissions et seulement de 1% entre 2015 et 2016. Il est clair que cette petite augmentation ne peut pas expliquer à elle seule l'augmentation de 90% des admissions en AEMO sur la même période.

Le nombre des sorties de mesures d'AED **pour cause de placement a doublé**, passant de 2,60 % à 5,21 %.

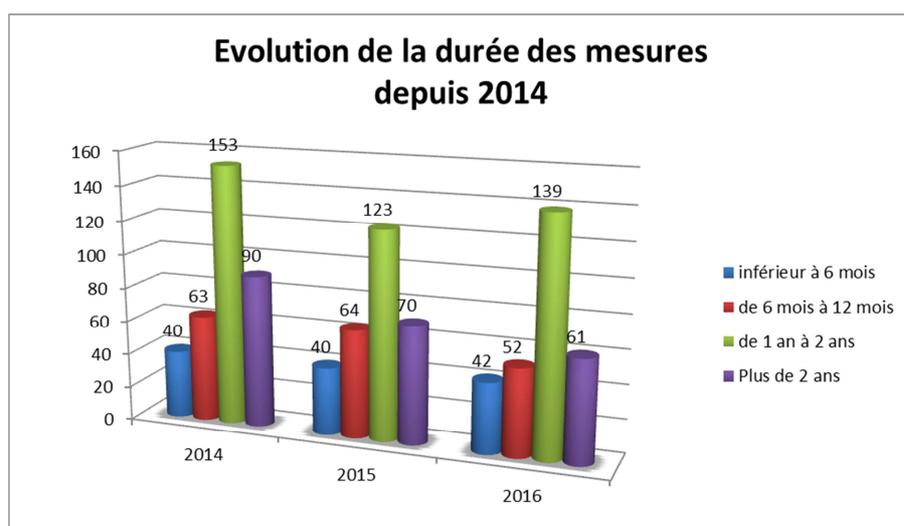


Avant toute chose, il est à noter que **56,7% des mesures en AED s'arrêtent car la situation a évolué de façon positive**, soit avant la fin (3,6%), soit au terme de la mesure (53,1%). Cette amélioration concerne la qualité des conditions de développement des mineurs accompagnés dans leurs familles.

En ce qui concerne l'AEMO, cette année encore, **49% des mesures s'arrêtent car la situation s'est améliorée** tandis que 33% des sorties sont des placements. Ce dernier chiffre représente une légère augmentation que nous constatons depuis 2014.

Nous notons qu'entre 2015 et 2016, le nombre des mesures qui se terminent car les familles déménagent diminue dans les motifs de sorties : 6,25 % en AED et 16 % en AEMO. Autant, nous nous interrogeons sur les causes de l'augmentation de ces déménagements entre 2014 et 2015, autant la baisse de cette année nous laisse perplexes quant aux variations de cet indicateur.

La durée des mesures



	2014	2015	2016
inférieur à 6 mois	20	26	18
de 6 mois à 12 mois	32	33	33
de 1 an à 2 ans	97	86	103
Plus de 2 ans	38	47	38

	2014	2015	2016
inférieur à 6 mois	20	14	24
de 6 mois à 12 mois	31	31	19
de 1 an à 2 ans	56	37	36
Plus de 2 ans	52	23	23

Il y a eu autant de sorties en 2016 qu'en 2015. Comme en 2015, la majorité des mesures se terminant en 2016 a eu une durée comprise entre 1 et 2 ans. Toutefois, leur proportion est plus grande et on peut noter une baisse significative des mesures ayant duré plus de 2 ans tout comme une baisse des mesures ayant eu une durée comprise entre 6 mois et un an.

Comment intervenons-nous ?

La répartition géographique des mesures

Pour compléter la carte ci-après, nous précisons que cette année, nous intervenons dans 86 communes situées sur tous les cantons que compte le département. Sur le secteur de la vallée du Haut-Verdon et du Val d'Allos, nous n'exerçons que des AEMO.

Les travailleurs sociaux des antennes du SEMO (Barcelonnette, Digne-les-Bains, Château-Arnoux, Manosque et Forcalquier) peuvent faire jusqu'à 3 heures de transport pour rencontrer un membre d'une famille.

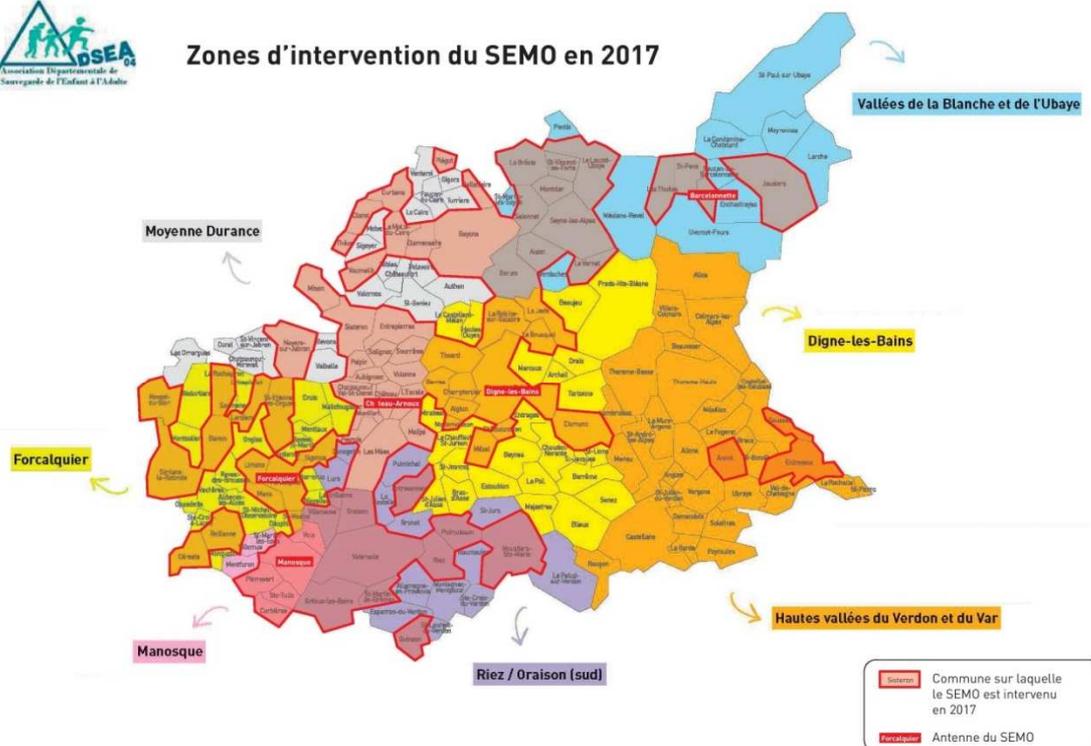
Avec les mineurs, et particulièrement les adolescent(e)s, la pratique éducative en milieu ouvert est favorisée par la mise en place d'espaces de parole individualisée et notamment de temps de rencontre à l'extérieur du domicile qui permettent de créer les conditions nécessaires à l'échange et à la mise en place et l'entretien d'une relation de confiance.

Cela peut se dérouler dans nos locaux, mais nous mettons aussi en place des pratiques éducatives qui permettent de favoriser le lien en passant un moment agréable (temps de repas, activité ludique...). Ces moments particuliers nous permettent aussi d'analyser le rapport du mineur à la nourriture, à son groupe de pair, sa capacité à respecter un cadre... Cette pratique a un coût et nécessite une vigilance sur les budgets alimentation et activité qui n'ont pas augmenté depuis des années. Nous avons eu en 2016 sur ces sujets une réflexion collective qui doit être prolongée dans un souci d'utilisation optimale des budgets alloués et de pertinence des propositions éducatives.

Dans la mesure du possible, les interventions des travailleurs sociaux et des psychologues sont rationalisées dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, au vu du peu de lisibilité de l'évolution de l'activité du SEMO en terme géographique et parfois de la gravité de certaines situations, cette organisation n'est jamais pérenne et nécessite toujours des ajustements.

Être au plus près des besoins des mineurs et de leurs familles est un objectif primordial qui nécessite régulièrement de mettre à mal l'organisation collective (du service) et individuelle (des travailleurs sociaux qui y interviennent).

Zones d'intervention du SEMO en 2017



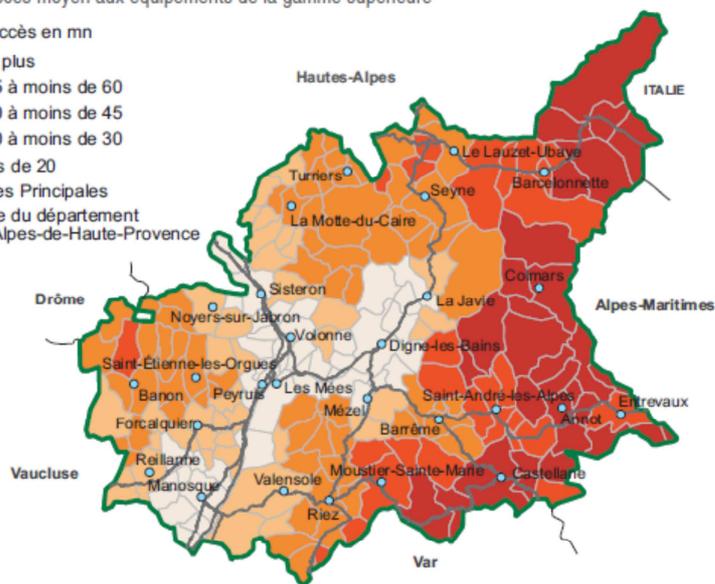
1 Des populations éloignées des équipements

Temps d'accès moyen aux équipements de la gamme supérieure

Temps d'accès en mn

- 60 et plus
- de 45 à moins de 60
- de 30 à moins de 45
- de 20 à moins de 30
- moins de 20

— Routes Principales
 Limite du département des Alpes-de-Haute-Provence



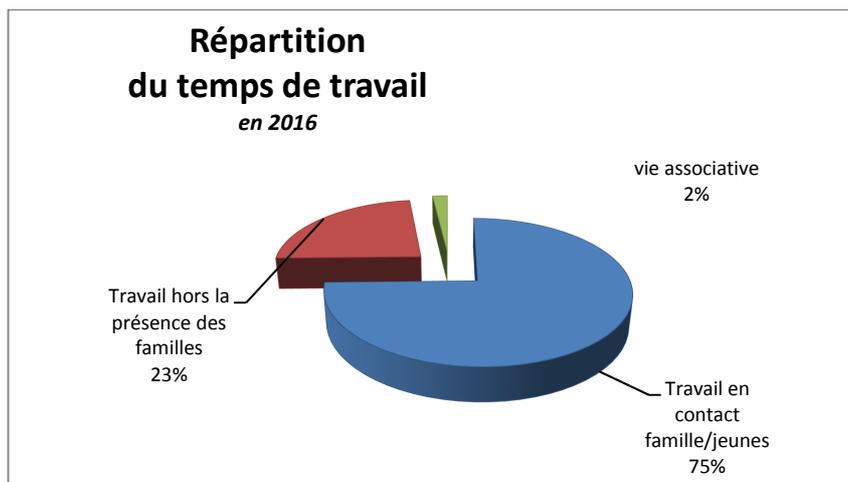
Source : Insee, BPE 2013, Recensement de la population, Distancier Metric

Il nous semblait intéressant de comparer la carte de nos interventions et celle, établie par l'INSEE en 2014, qui met en évidence le temps d'accès aux équipements supérieurs (Lycée, hôpital et accès aux spécialistes du soin, lieux culturels, hypermarchés,...).

Ainsi, il apparaît clairement que nous intervenons aussi bien sur les territoires avec un temps d'accès rapide à ces équipements que sur les territoires qui en sont éloignés de plus

d'une heure. Il ne semble pas y avoir de lien entre l'urbanisation d'un territoire et la nécessité d'intervenir auprès d'un mineur parce qu'il est en danger ou risque de l'être.

L'organisation du temps de travail



Depuis l'année dernière nous exploitons les données fournies par le service des ressources humaines de l'ADSEA 04 et des travailleurs sociaux du SEMO, afin d'évaluer la répartition des différentes tâches d'un travailleur social sur une semaine et sur une année.

Cette année, en moyenne, pour une semaine travaillée, le travailleur social du SEMO organise son travail de la façon suivante :

- 12h pour l'accueil des familles ou membres d'une famille (mineur, parent, etc.) dans les locaux du SEMO,
- 9h pour l'accompagnement des familles à leurs domiciles,
- 6h pour accompagner les membres de la famille vers un partenaire,
- 4h en réunion d'équipe,
- 3h pour rédiger des écrits (rapports, notes d'information...),
- 1h de lien avec les partenaires,
- 1h de réunion avec les partenaires.

Ce détail des différentes actions intègre le temps de déplacement qui correspond à 13 % du temps travaillé.

En 2016, le travailleur social du SEMO a consacré 1316 h pour l'accompagnement des membres des familles, 35 heures à la vie associative (soit 17 heures de plus qu'en 2015) et 233 heures de transport, soit 104 h de plus que l'année passée. L'explosion du temps de trajet peut être mis en lien avec l'augmentation du nombre des mesures AEMO, qui nécessitent plus de trajets vers le Tribunal de Grande Instance se situant à Digne les Bains (audiences, consultation des dossiers...). Ce tribunal est par exemple situé à une heure de route de l'antenne de Manosque.

Pour conclure, nous notons que **75 % du temps d'intervention** se fait auprès des familles, signe d'une pratique singulière du travail social en milieu ouvert et d'un réel engagement des professionnels du SEMO pour répondre aux besoins des mineurs et de leurs familles.

La journée d'un(e) éducateur(rice), ou « Vis ma vie au SEMO de l'ADSEA 04... »

7h00 : Ce matin, quand mon réveil a sonné, j'ai immédiatement pensé à l'audience qui va avoir lieu à 11 heures avec la Juge des Enfants pour la famille Dupont. Je suis un peu inquiet(e).

Pourtant, après avoir échangé avec mon équipe, la psychologue et le chef de service, le constat sur les limites éducatives chez ces parents et leurs conséquences inquiétantes pour le devenir des enfants, j'ai pu partager avec Monsieur et Madame Dupont les raisons qui nous faisaient demander le placement de leurs enfants au Juge. Ils ont convenu de l'intérêt de cette demande, même si c'est naturel pour personne...

J'ai pu aussi échanger avec la référente Aide Social à l'Enfance (ASE) pour préparer ce placement potentiel et en informer les mineurs qui semblaient plutôt rassurés à l'idée de pouvoir se poser auprès d'adultes fiables en famille d'accueil, tout en attendant que leurs parents se ressaisissent et mettent en œuvre les conditions de leur retour en famille.

8h30 : Malgré tout ça, une audience, on ne sait jamais comment ça va tourner et un placement, c'est toujours délicat. Alors au moment de laisser mon enfant à moi à l'école, j'ai un drôle de sentiment. L'intervention en protection de l'enfance a ceci de particulier qu'on y travaille en tant que professionnel un matériau qui est souvent mystérieux à titre personnel : la famille et les liens intrafamiliaux...

9h : J'arrive au bureau. Depuis peu, il y a une secrétaire sur l'antenne, mais elle ne travaille qu'à mi-temps et donc pas aujourd'hui. J'écoute le répondeur après avoir mis en marche la cafetière et je note les messages sur le cahier pour mes différents collègues. Je découvre qu'à 23h, il y a une mère qui a laissé un message de 2 minutes... Elle paraît ivre et derrière sa voix, on entend celle de son grand fils adolescent... Je conserve le message pour mon collègue qui va arriver et j'allume un ordinateur pour consulter les mails.

9h30 : Nous finissons de boire le café en équipe. Ce temps que nous ne pouvons pas toujours prendre et qu'on appelle « **informel** », me paraît crucial. C'est là, entre autre, que nous échangeons des informations sur l'évolution de nos différents suivis et sur ce que chaque membre de l'équipe a vécu ces derniers jours. Deux collègues se sont fait menacer par un père de famille, ils en parlent avec le chef de service qui va convoquer ce monsieur... Deux autres collègues ont prévu d'appeler la mère de famille qui a appelé ivre cette nuit et de se rendre à son domicile pour vérifier les conditions de vie des mineurs à son domicile. Pour finir, l'un d'entre nous raconte avec de nombreux détails drôles sa journée de travail d'hier... L'humour nous lie, nous permet parfois de tourner la page, de continuer à croire que tendre des perches à tous les membres de ces familles en difficulté n'est pas vain. Mon rendez-vous arrive.

10h15 : J'ai reçu un couple parental en compagnie de l'assistante sociale du Conseil Départemental. J'exerce auprès de leurs enfants une AED et nous avons convenu avec

l'assistante sociale de l'intérêt de cette rencontre pour préciser certains objectifs de la mesure. De fil en aiguille, la discussion a permis de mettre à jour certaines difficultés financières et éducatives et nous repartons tous avec un travail à accomplir... J'aime bien travailler avec cette assistante sociale et je lui fais confiance. Nous nous connaissons depuis quelques années et avons partagé des moments « intenses » dans plusieurs situations que nous avons accompagnées de façon commune. Quelque part, même si ce n'est pas toujours le cas avec toutes ses collègues, même si ce n'est pas toujours le discours qu'on entend dans son équipe ou dans la mienne, dans son institution ou dans la mienne, je trouve que nous avons plus de choses en commun que de différences. **Le partenariat**, c'est une histoire d'organisation entre les « chefs », mais pour moi, c'est aussi une histoire de personnes... Je prends le véhicule de service pour aller à l'audience.

10h55 : La famille Dupont est là, au complet. Les parents sont extrêmement tendus et ne s'adressent pas à moi comme d'habitude, au contraire des enfants qui me sautent presque dans les bras. Notre intervention a ceci de particulier qu'il faut tisser la meilleure relation possible avec chaque membre de la famille accompagnée alors qu'au bout de quelques mois, on peut se rendre compte que leurs intérêts diffèrent totalement... C'est une autre gymnastique particulière : je tente de rassurer tout le monde en contenant l'excitation des mineurs et en m'adressant calmement aux parents, en leur proposant de répondre encore une fois à leurs questions.

11h : La Juge des Enfants nous reçoit dans son cabinet. Une audience, dans la vie de ces familles, c'est souvent un moment crucial, même si de plus en plus de personnes tentent de banaliser ou même de manquer au respect dû à la justice... Moi, malgré les dizaines d'audience auxquelles j'ai participé, je suis loin d'être blasé(e) et j'essaie toujours de jouer le mieux possible mon rôle dans ce théâtre particulier.

La Juge des Enfants reprend tels quels certains propos que j'ai écrits dans la note d'information envoyée par mon service pour demander **une audience en vue du placement**. Heureusement que j'ai lu mon rapport à la famille et que nous avons pu en parler. Ce n'est pas toujours possible. Parfois, pour protéger les mineurs, on ne dit pas certaines choses que l'on sait à leurs parents, quand ceux-ci sont maltraitants par exemple... A la **violence intrafamiliale** répond parfois **une violence institutionnelle**, mais c'est toujours en faisant « **au mieux pour le mineur** », parce qu'on a favorisé son intérêt...

En tout cas, pour aujourd'hui, il s'agit d'émotions plus que de violence : à l'écoute des propos de la Juge, les parents pleurent beaucoup et reconnaissent qu'ils ne sont actuellement pas en capacité de prendre soin de leurs enfants. Pourtant, en reconnaissant leurs limites, ils semblent déjà avoir fait le premier pas qui va les mener vers une meilleure prise en compte des besoins de leurs enfants et donc vers un retour de ceux-ci au domicile familial.

La référente ASE est là elle aussi. Au terme de l'audience, elle part avec les enfants pour les emmener déjeuner et ensuite dans la famille d'accueil. Mon intervention s'arrête là, je salue la Juge en la remerciant du regard pour sa pertinence, puis les parents en faisant avec eux un dernier point sur la situation. Avec l'expérience, je crois y échapper, mais ces moments-là me chamboulent toujours un peu. Ou beaucoup.

12h25 : Je suis en retard ! Il faut que j'aille à **une équipe éducative** dans une école primaire et j'ai à peine le temps de faire le trajet... Je passe quand même au siège de l'association pour récupérer des fournitures que la secrétaire de direction nous a commandées. Mon chef de service n'y passera qu'après demain et nous étions deux à ne plus avoir de blocs papier pour prendre des notes en entretien...

13h35 : Mon sandwich n'était pas terrible et j'ai déjà perdu le ticket de caisse de la boulangerie... Il faudra que je le retrouve si je veux me faire rembourser ce repas pris pour raison de service en dehors du lieu de ma résidence administrative... On me fait entrer dans l'école, je suis en retard, tout le monde est déjà attablé. Je reconnais Madame Durand, la mère de famille qui elle-même a eu tellement de problèmes et d'échecs pendant sa scolarité qu'elle est en difficulté pour être en relation de manière adaptée avec les professionnels de l'éducation nationale.

Si j'avais eu plus de temps, je l'aurais accompagné, je me rends compte que j'aurais dû plus préparer cette équipe éducative avec elle, mais avec toutes les péripéties dans les autres familles, je n'ai pas pu prioriser cet objectif là... Là encore, c'est une particularité de notre intervention, il y a toujours beaucoup plus de trous à colmater que ce qui est possible pour chacun d'entre nous... Le risque est de passer à côté d'un gros problème, d'une maltraitance silencieuse, d'« un malaise à bas bruit »... Et même quand on s'organise au mieux, qu'un accompagnement s'arrête parce qu'une situation a évolué très positivement et qu'on y allait un peu moins souvent...et bien notre chef nous attribue une nouvelle mesure, avec de nouvelles personnes avec lesquelles entrer en relation, de nouvelles difficultés, de nouveaux risques à courir...

En ce qui concerne cette équipe éducative en tout cas, ça se passe bien. Un peu fatigué(e) par mon début de journée, je n'ai pas tourné autour du pot et j'ai expliqué directement la cause des appréhensions de Madame Durand concernant l'école. Souvent, quand notre service intervient sur ordonnance judiciaire, on nous demande de **coordonner les projets pour le mineur**, mais aussi de **rassurer les différents intervenants**... Pour autant, je fais toujours attention au contexte dans lequel je parle. C'est lui qui doit déterminer ce que je peux et dois dire ou pas. Je suis soumis(e) au **secret professionnel** et en même temps, je dois fournir les informations pertinentes : ces questions-là sont passionnantes mais parfois épuisantes.

Le directeur comprend vite mes propos et rassure la mère de famille, puis explique le projet pour l'enfant. L'institutrice est bienveillante et parle à la fois de façon très technique et avec intérêt de la situation du fils de Madame Durand. L'orientation préconisée est acceptée par l'ensemble des participants et je raccompagne cette mère de famille jusqu'à son domicile. Il faut que je fasse attention : elle ne nous sollicite presque jamais, mais elle est fragile...C'est peut-être parce que je n'étais pas un(e) très bon(ne) élève que je la comprends et en même temps, il y a quelque chose en elle qui me gêne... Il faudrait que j'en parle individuellement avec **la psychologue** pour comprendre où j'en suis du **transfert et du contre transfert** avec elle, et comment je peux faire évoluer cela de la manière la plus adaptée aux besoins de son fils et donc à l'exercice de ma mission...

15h : Ouf, je rentre au bureau, j'ai une cachette pour le chocolat, un petit morceau partagé avec le collègue présent et ça repart ! Depuis que nous avons arrêté de fumer en même

temps, nous nous encourageons, et c'est vrai que parfois, je n'en peux plus, mais pour l'instant, nous tenons bon...

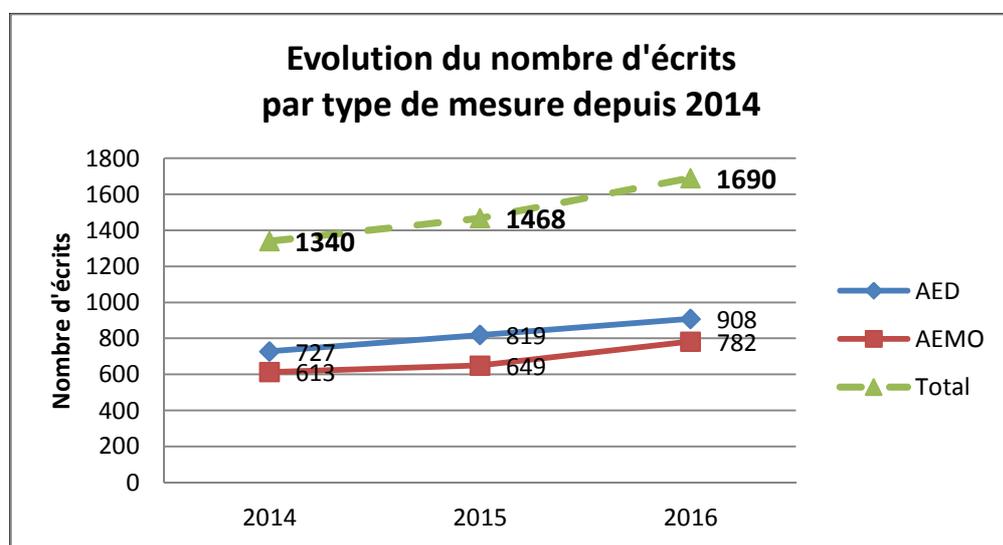
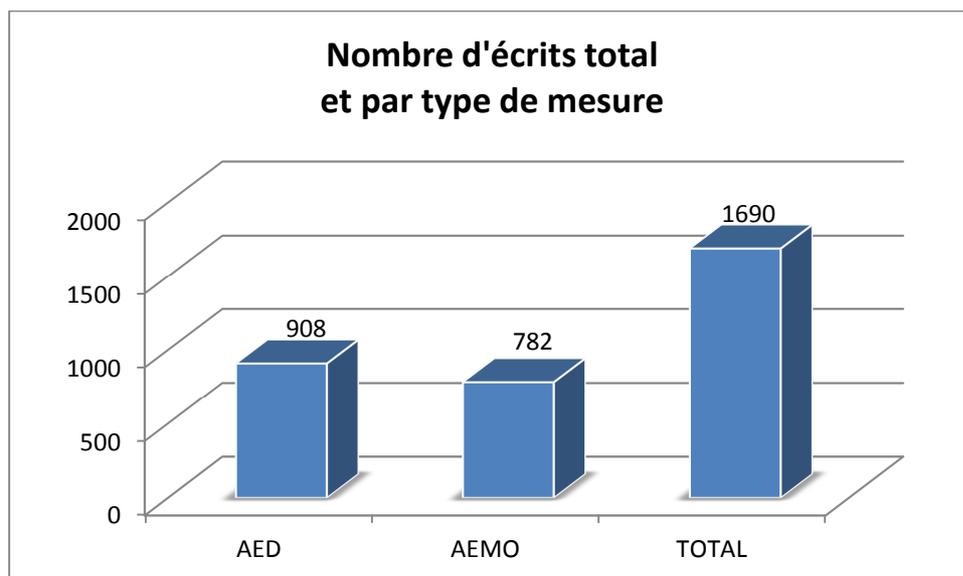
15h15 : je me rends compte que l'orthophoniste après laquelle je cours depuis 15 jours m'a rappelé(e) en fin de matinée, c'est dans le cahier des messages. Pour certains **soins**, il y a de telles **listes d'attente** que chacun d'entre nous se fabrique **son petit réseau** : partager avec les collègues, oui, mais seulement dès que les mineurs que j'accompagne auront un rendez-vous ! Les situations nécessitent de plus en plus de **diversité des intervenants**, de **regards croisés** et un simple déménagement peut remettre en cause tout un ensemble d'étais échafaudés pendant de longs mois... Le mineur se retrouve alors à nouveau sans soins, mais peut-on empêcher des parents de changer de domicile ? Rarement... J'ai en tout cas réussi à joindre l'orthophoniste et j'ai obtenu deux rendez-vous pour deux mineurs différents, ouf !

16h : Je rejoins mon/ma collègue en bas du bureau, nous partons à pieds faire un « **premier accueil** » pour une AED qui lui a été attribuée la semaine passée. Comme c'est l'assistante sociale scolaire qui a demandé cette mesure au Conseil Départemental, l'assistante sociale de secteur n'est pas présente à ce rendez-vous. Nous cherchons la porte de l'immeuble, il y a plusieurs fois le même numéro dans la rue, ce qui n'était pas prévu... Nous finissons par trouver une sonnette sans nom, mais ça ne répond pas... Les gens nous regardent un peu bizarrement... Avec notre nouveau téléphone portable professionnel, nous appelons au numéro que notre chef de service a récupéré au moment de la signature du **contrat d'orientation éducative** au Centre Médicaux-Social (CMS).

Monsieur Martin répond et nous explique comment entrer chez lui... Il nous attendait mais pas son/sa grand(e) fils/fille adolescent(e) pour qui nous devons intervenir. Apparemment déprimé(e), il/elle est resté(e) dans son lit et ne veut pas sortir de sa chambre... d'un coup d'œil, après avoir parlé un quart d'heure avec Monsieur Martin, je fais comprendre à mon/ma collègue que ce serait mieux que ce soit moi, car je suis un homme/une femme, qui tente d'entrer en contact avec l'adolescent(e). S'ensuit un grand quart d'heure de **négociations** et de **discussions** à travers la porte de sa chambre... Je ne veux pas brusquer son intimité, mais je souhaite lui faire comprendre que nous sommes là pour lui/elle et que les choses peuvent aussi changer...en mieux. Finalement, c'est moi qui prendrai la référence de cette mesure : la réalité de cette première rencontre aura pris le pas sur l'organisation qui avait été pensée en amont, tant mieux si nous avons encore cette souplesse, il faudra juste que j'en informe le chef de service, le secrétariat et que je jongle avec le nombre de mineurs que j'accompagne...

17h30 : Je repasse au bureau, une autre de mes collègues n'arrive pas à finir son rapport à échéance, je lui donne un coup de main, je re-regarde mes messages, je jette un œil à ma journée de demain, nous serons en réunion l'après-midi et j'ai deux **visites à domicile** prévues le matin... Avec tout ça, il faut que je fasse attention à bien réguler mon **temps de travail** dans le cadre proposé par l'ADSEA 04, le mois dernier, j'ai perdu 7 heures que je n'ai pas pu récupérer... A force d'être exigeante pour faire mon travail, j'en oublie presque de l'être pour ma vie personnelle... Mince, c'est l'heure d'aller chercher mon fils à l'accueil périscolaire, je vais être en retard !

Un aspect du travail éducatif : les écrits



En 2016, nous avons accompagné 606 familles et 970 jeunes dans 85 villes. Nous rappelons qu'en 2015, le SEMO avait accompagné 874 jeunes et 528 familles dans 89 villes du département des Alpes de Haute Provence.

Le nombre de mineurs accompagnés est en hausse, tout comme le nombre de famille.

De plus, nous constatons que dans ces conditions, les écrits rédigés par le SEMO sont plus nombreux qu'en 2015. Cette hausse du nombre des écrits peut être reliée à celle du nombre des mineurs accompagnés par le service.

Cette augmentation des écrits peut aussi s'expliquer par une meilleure adéquation aux besoins et aux droits de la famille et donc par une multiplication des articulations (accueils provisoires temporaires, changement de résidence avec l'accord des deux parents...) qui entraînent des écrits.

Cela peut aussi s'expliquer par l'augmentation de la gravité des situations et donc la nécessité d'en rendre compte au magistrat ou au chef de service territorial du Conseil Départemental.

Cette nécessité professionnelle du lien et de la communication des informations nécessite du temps au détriment de la présence auprès des familles.

Le dilemme pourrait être décrit comme tel : quand il y a crise dans une famille, comment mesurer s'il est plus nécessaire d'en informer les autorités compétentes ou d'intervenir pour que la crise cesse... Il n'y a évidemment pas de réponse simple à cette question, mais des évaluations uniques et empiriques.

Conclusion

Comme nous l'avons constaté, nos effectifs ont augmenté cette année et pour la première fois depuis 10 ans, la hausse des admissions en AEMO a été tellement importante que la part des mesures judiciaires dans notre activité est équivalente à celle des mesures administratives.

Alors que le SEMO est longtemps resté un exemple assez unique au niveau régional mais aussi national, de l'application de la Loi 2007-293, sa situation a brusquement évolué cette année. En cela, nous voyons surtout l'influence de changements à l'extérieur de notre organisation, et notamment dans le cadre de nos différents partenariats.

Dans le cadre de ces partenariats, il nous faut continuer à affiner l'analyse des situations familiales, notamment en examinant le lien entre le risque de danger, le danger avéré et la réalité de l'adhésion des titulaires de l'autorité parentale à l'accompagnement proposé.

Quelles que soient les causes réelles de cette évolution qui semblent se prolonger à ce jour, nous continuons à organiser notre action et à favoriser son amélioration.

Il apparaît toujours que la majeure partie des mesures exercées par le SEMO s'arrêtent car la situation a évolué de façon positive au regard des conditions de développement des mineurs accompagnés dans leurs familles.

Dans le même temps, nous notons une augmentation des placements demandés par le SEMO cette année. L'analyse de cette tendance est toujours à prendre en compte, a fortiori dans le contexte actuel de saturation des dispositifs d'accueil de mineurs sur le département.

Depuis l'an passé, nous évaluons la répartition moyenne des différentes actions d'un travailleur social sur une semaine, nous avons pu mettre en valeur l'importance du temps passé auprès des membres des familles accompagnées.

Pour cela, les différents professionnels de l'équipe pluridisciplinaire se déplacent beaucoup tout en tentant de rationaliser leurs interventions sur chaque commune. Cependant, nous ne pouvons que constater que ces tentatives visant une organisation optimale sont régulièrement mises à mal par l'incertitude inhérente à l'exercice de mesures en milieu ouvert...

De plus, nous constatons que la hausse du nombre de mineurs accompagnés semble avoir mécaniquement augmenté le nombre des écrits rédigés par le SEMO. Ils sont plus nombreux qu'en 2015.

Malgré cela, l'accompagnement de proximité et le temps passé auprès des familles pour favoriser un changement positif restent parmi les fondements de l'identité du SEMO. Dans un environnement qui évolue vite, nous souhaitons conserver ces valeurs, tout en affinant nos capacités d'analyse :

- du public et de ses besoins ;
- de l'évolution des situations familiales entre le début et la fin des mesures exercées ;
- de la nécessaire adaptation de nos moyens, voire de nos modes d'interventions, telles que l'AEMO/AED renforcée, à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et du territoire.

Enfin, nous souhaitons améliorer notre capacité collective à caractériser le danger ou le risque de danger dans nos écrits, afin de favoriser la prise de décision par les autorités compétentes selon le type de mesure exercée et d'affiner la connaissance du public que nous accompagnons et qui s'inscrit dans un parcours, d'où la nécessité du travail partenarial dans le respect des missions de chacun.

Pascal FORTIN

Chef de service SEMO secteur Nord

Philippe GUINET

Chef de service SEMO secteur Sud

**LE SERVICE DE
PRÉVENTION
SPÉCIALISÉE**

Introduction

L'actualité de ces derniers mois a, dans la douleur, remis en lumière la nécessité que la société maintienne (ou rétablisse...) le contact avec des jeunes et des familles qui en sont privés ou pour qui la prévention spécialisée peut parfois constituer la seule main tendue qu'ils parviennent à saisir, la dernière oreille à laquelle ils arrivent à se confier. Ses modalités d'interventions singulières offrent en effet une alternative à la force du mandat, permettant de l'éviter ou de le compléter, en misant sur la consistance et la constance d'une relation basée sur la libre adhésion et établie principalement dans les espaces de vie des intéressés.

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et les communes de Digne-les-Bains et de Manosque font confiance depuis longtemps à l'ADSEA 04 et soutiennent les actions de prévention spécialisée mises en œuvres sur ces deux territoires. Les comités de pilotages locaux chargés de définir, au regard de constats partagés, les axes de travail en terme de territoire à investir, de public à accrocher et de problématiques à approcher, se sont de nouveau réunis en 2016 après plusieurs années de sommeil. Nous ne pouvons que nous en féliciter, tant il est vrai qu'une analyse croisée renforce la cohérence des actions et la connaissance mutuelle des acteurs.

Fortement investi dans le travail de rue, nécessaire à la connaissance des espaces occupés par les jeunes afin d'aller à leur rencontre, les éducateurs disposent par ailleurs de locaux permettant, le moment venu, de formaliser la relation. Ce sont également des lieux où se réunissent les groupes de jeunes désireux d'organiser une activité ou un évènement, ou souhaitant juste « passer » pour dire bonjour et donner des nouvelles. Un troisième espace, nécessitant la présence vigilante d'adultes référents, est venu ces dernières années s'ajouter à la rue et au local : internet. L'utilisation des réseaux sociaux, et ses conséquences négatives, voire parfois dramatiques, sur des jeunes particulièrement vulnérables, a connu ces dernières années un développement exponentiel. La création des pages Facebook des deux équipes est une première étape vers cette nouvelle forme de présence sociale qui questionne quotidiennement nos pratiques et nos principes, qui, s'ils colorent chacune de nos actions, ne doivent pas nous empêcher de trouver des réponses à cette nouvelle potentielle source de danger.

S'adapter, c'est la force de la prévention spécialisée qui, depuis 50 ans, innove et invente avec son public (jeunes, habitants, commerçants...) des actions sans cesse renouvelées, contribuant à l'animation des territoires et œuvrant pour une plus grande cohésion sociale.

Activité du service de prévention spécialisée

Jeunes en contacts

Il s'agit de l'ensemble des jeunes que le service connaît (au minimum le prénom et le lieu de résidence) et avec qui nous avons été en contact cette année. Pour qu'il y soit considéré « en contact », il faut également que le jeune connaisse le service et ses missions.

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
Sexes	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne-les-Bains	3	18	24	66	29	49	15	49	10	20	81	202	283
Manosque	6	5	15	73	11	24	10	38	3	40	40	180	225
Total /sexe	9	23	39	139	40	73	25	87	13	60	126	382	508
TOTAL	32		178		113		112		73		508		
%	6,3%		35%		22,2%		22%		14,4%				
	2015 : 10,6%		2015 : 38,7%		2015 : 20,2%		2015 : 21%		2015 : 9,5%				

Nous notons cette année une stabilité des jeunes de **plus de 18 ans** et une augmentation sensible des jeunes de **plus de 20 ans** qui continuent de solliciter le service. Il s'agit principalement de jeunes ayant bénéficié d'accompagnement et pour qui l'équipe constitue une référence. Parmi eux, une proportion importante se retrouve sans solution adaptée à une situation souvent à la croisée de plusieurs dispositifs (besoin de soin, non recours Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), pas de logement, problèmes financiers...) limitant leur accès à l'autonomie.

A l'heure où des dispositifs à destination de ce public disparaissent ou sont menacés sur notre territoire départemental (résidence sociale, chantier école...), nous nous interrogeons sur les réponses que peut contribuer à construire la prévention spécialisée, au-delà de l'accueil et de l'écoute bienveillante que ces jeunes viennent initialement chercher au « local ».

25% des jeunes en contact cette année sont **des filles**, ce qui marque une légère baisse par rapport aux années précédentes. Leur mode d'occupation de l'espace, différent de celui des garçons, rend compliqué l'atteinte de l'objectif fixé depuis plusieurs années d'augmenter le nombre de fille en contact. Nous savons en effet que si les signes de malaises ou les risques de marginalisation sont présents, ils sont moins visibles dans la rue et offrent moins de prises aux éducateurs. Cette baisse globale est à relativiser néanmoins : plusieurs actions en direction de jeunes filles (mixité sur les chantiers, concert à Marseille, Partenariat avec le Comité Départemental d'Education pour la santé (CODES) ont permis par exemple de connaître davantage de jeunes filles dignoises que l'année dernière.

Les jeunes de 12 à 18 ans, conformément aux objectifs, constituent près de 60% du public accompagné cette année.

Notons également que plus de 50 % des jeunes en contact résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette réalité n'est pas nouvelle et semble évidente, les critères identifiés dans ce cadre croisent en effet les constats fait par le service de prévention.

Il nous paraît néanmoins important de poursuivre nos interventions au-delà de ces quartiers, les risques pour la jeunesse ne se limitant pas à ces espaces, pour affiner notre

connaissance du territoire et proposer un point de vue complémentaire et prospectif sur des quartiers considérés aujourd'hui comme non-prioritaires.

Nouveaux jeunes en contacts

Les nouveaux contacts sont ceux qui ont été établis en 2016. Ils représentent 33 % de l'effectif total.

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
Sexes	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne-les-Bains	3	14	17	38	11	8	6	10	0	2	37	72	109
Manosque	1	3	0	31	5	5	1	7	1	5	8	51	59
Total /sexe	4	17	17	69	16	13	7	17	1	7	45	123	168
TOTAL	21		86		29		24		8		168		
%	12,5%		51,2%		17,3%		14,3%		4,7%				
	2015 : 18,6%		2015 : 50,2%		2015 : 16 %		2015 : 11,7%		2015 : 3,5%				

Un des effets de l'absence de mandat nominatif et de la libre adhésion se mesure dans ce constat : plus de 60% des jeunes que nous avons rencontrés cette année ont été aiguillés par un autre jeune, déjà connu du service. Que ce soit au local, dans le cadre d'une activité ou au cours du travail de rue, ce que nous appelons « le réseau jeune » est le principal vecteur d'information et de nouvelles rencontres. La présence sociale (30%) et les partenaires (10%) favorisent également la rencontre de nouveaux jeunes

La moitié des jeunes rencontrés cette année encore ont entre 12 et 16 ans, et nous constatons ici l'augmentation des sollicitations de nouveaux jeunes en contact de plus de 18 ans dont nous parlions plus haut.

Contacts avec les familles

Le lien établi avec un jeune peut s'élargir à la cellule familiale. Lorsque le jeune y est favorable, nous entrons en contact avec son entourage proche et pouvons proposer, lorsque c'est nécessaire, un espace de parole et d'échange, offrir un soutien à la parentalité. Un premier contact avec les familles est possible lors de l'organisation d'activités, impliquant une autorisation parentale, qui devient ainsi l'occasion d'une rencontre. Comme pour les jeunes, nous entretenons ces relations au cours du travail de rue, par notre présence sur des actions partenariales, par la tenue quasi systématique d'un « espace famille » au sein des événements que nous initions... Ce lien de confiance, basé sur la libre adhésion, rend davantage cohérente notre intervention auprès du jeune concerné et peut favoriser, le cas échéant, l'acceptation et l'implication de l'ensemble de la famille dans la mise en œuvre de mesures éducatives mandatées.

En 2016, nous avons été en contact avec 93 familles. Ces contacts s'établissent principalement à la demande des parents, mais peuvent faire suite à une demande de

l'équipe éducative ou du jeune lui-même. Par ailleurs, certains partenaires orientent également des familles vers le service.

Accompagnements éducatifs

Les accompagnements éducatifs, fruit d'une relation éducative construite patiemment au fil des rencontres, peuvent se résumer à des actes précis, déconnectés les uns des autres et répondant souvent à des besoins immédiats. Nous répondons à ces demandes par ce que nous nommons des **Aides Educatives Ponctuelles (AEP)**. Lorsque celle-ci sont fréquentes, ou lorsque le jeune parvient à exprimer une demande plus complexe, plus structurée, qui s'inscrit dans la durée, nous lui proposons de formaliser un **Projet Educatif Individualisé (PEI)**.

Un même jeune peut donc bénéficier de plusieurs AEP avant de s'engager avec l'équipe dans un PEI. Les problématiques abordées dépendent de l'âge du jeune concerné, mais peuvent être classifiées de la manière suivante :

- Les 12/16 ans accès loisirs, scolarité, famille...
- Les 16/18 ans, insertion professionnelle, scolarité, administration, santé...
- Les 18/20 ans, emploi, formation, scolarité, logement, santé...

Tout au long de l'année 2016, sur les 288 jeunes accompagnés, 211 ont bénéficié d'aides éducatives ponctuelles et 77 ont été accompagnés dans la mise en œuvre d'un projet éducatif individualisé pour un totale de 1210 actions.

Activités éducatives du service

Les séjours constituent des occasions inégalables de partage d'expérience, de connaissance de l'autre, de renforcement du lien ; il suffit d'en échanger avec des « *anciens de la prév'* » qui évoquent avec enthousiasme les différentes expériences qui les ont positivement marqués. Leurs propos reflètent, au-delà du loisir et du plaisir, la référence que constituent les éducateurs qui ont partagé ces tranches de vies avec eux. Educateurs qui témoignent pour leur part des formidables outils que sont les camps qui, dans un contexte et un quotidien différent et dans une relation interpersonnelle inédite, deviennent à chaque fois le décors de changements et d'évolutions des groupes concernés et des individus qui les constituent.

L'évolution ces dernières années de la réglementation encadrant le droit du travail rend compliquée l'organisation de séjours qui demande un engagement et une prise de responsabilité importants à tous les niveaux de l'organisation. Nous souhaitons néanmoins amorcer une réflexion visant à « construire » une action qui, en tenant compte des différentes réglementations en vigueur, permettrait de rompre avec le quotidien pendant plusieurs jours et de partager une expérience riche en retombées éducatives.

Quelle que soit sa forme (sortie à la journée, activités en soirée...), nous associons de façon systématique le groupe concerné à chacune des étapes de la construction du projet. Certains ne vont pas au bout de la démarche, ce qui ne constitue pas un échec à nos yeux : ce qu'il se passe durant la période qui précède la réalisation de l'activité a autant d'importance dans l'accompagnement éducatif, sinon plus, que l'activité elle-même qui est toujours un prétexte.

11 activités éducatives ont été organisées cette année à destination de **64 jeunes**.

Activités spécifiques

Nécessitant une élaboration plus complexe et plus collective, ces actions visent à développer sur un des territoires d'intervention une action mettant en synergie plusieurs acteurs de ce territoire autour d'un projet de développement social local. Cette année, **122 jeunes** se sont mobilisés autour de **13 projets** d'actions spécifiques associant un grand nombre de partenaires, telles que le tournoi inter collège et les soirées Euros 2016 à Manosque ou le Permis Cycliste Accompagné à Digne.

Le travail de construction, la réalisation et l'évaluation partagée de ces projets permettent à chaque fois d'en mesurer les multiples impacts :

- **sur les jeunes, individuellement** : apprentissage, épanouissement, responsabilisation, rupture de l'isolement, renforcement de la relation éducative...
- **sur le groupe** : socialisation, évolution positive de la dynamique...
- **sur la famille** : évolution du positionnement du jeune dans sa famille, amélioration du lien, contact avec les parents
- **sur le territoire** : contribution à la cohésion sociale, lien intergénérationnel, relation avec les institutions...
- **sur le partenariat** : meilleures connaissance réciproque, partage des constats et construction cohérente, ...

Ces actions, souvent innovantes et atypiques, n'ont pas vocation à être portées de façon pérenne par le service de prévention spécialisée qui en est l'instigateur et le promoteur, mais qui œuvre à créer les conditions de l'éventuel portage par un acteur du territoire existant. A défaut, nous avons également souvent assisté à la naissance de structures, accompagnées dans un premier temps par le service de prévention, et devenant progressivement autonome.

A noter cette année : le nombre croissant de chantiers éducatifs : **7 chantiers** ont pu bénéficier à 23 jeunes du département. Cet outil irremplaçable à disposition des services de prévention spécialisée rend particulièrement **visible et palpable** la réalité et la consistance des impacts énoncés plus haut.

Le Partenariat

Le partenariat est un des piliers sur lequel repose la prévention spécialisée. Que ce soit dans le cadre des accompagnements individuels ou des activités, nous ne faisons rien seuls.

De l'évaluation des besoins à la mesure des effets, la multiplicité des regards enrichie la perception de chacun et permet des actions concertées et cohérentes. C'est dans cet esprit que nous avons proposé que soient réactivés les comités de pilotage, cadre dans lequel est défini, sous l'impulsion du Conseil Départemental, les orientations que doivent prendre les actions de préventions. Cette instance s'est réunie en 2016 une fois à Manosque et deux fois à Digne-les-Bains, permettant de dégager des axes de travail concertés. Nous militons avec enthousiasme pour que ces rencontres se renouvellent en 2017 et contribuent à rendre davantage efficaces encore les actions de prévention spécialisées à destination des jeunes de Digne-les-Bains et de Manosque.

Les équipes tissent également tout au long de l'année sur les deux territoires les liens nécessaires, avec tous les acteurs susceptibles de pouvoir apporter un bout de réponse aux problématiques rencontrées : travailleurs sociaux du département et des Centres Communaux d'Action sociale (CCAS), services jeunesse, établissements scolaires, conseillers Mission Locale, services de l'état, tissu associatif local...

Nos actions, collectives ou individuelles, comportent par ailleurs toujours l'objectif de permettre aux jeunes qui s'y impliquent, de mieux connaître leurs droits et les dispositifs qui leur sont destinés. La relation éducative que nous tricotons, associée à notre connaissance des dispositifs et des acteurs, est souvent nécessaire pour permettre au jeune de solliciter en confiance un autre service.

Conclusion

Nous assistons ces derniers mois à une évolution rapide, et conjoncturelle, de l'intérêt porté aux services de préventions spécialisées : les acteurs ont été audités à l'Assemblée Nationale en vue de l'élaboration d'un rapport parlementaire, deux Ministres ont participé aux Journées Nationales du Comité National de Liaison des Actions de Prévention Spécialisée (CNLAPS) afin d'encourager les structures à valoriser l'utilité sociale de leurs actions, les préfets ont été encouragés à se rapprocher des associations de prévention spécialisée, partenaires privilégiés dans la prévention des phénomènes de radicalisation, et acteur incontournable de la politique de la ville ; les services doivent par ailleurs s'adapter à des logiques territoriales nouvelles (transferts de compétence aux métropoles, nouveau découpages...) et à de nouveaux publics (MNA, jeunes en situation de handicap sans solution...).

L'équipe départementale, en grande partie renouvelée (3 éducateurs et un chef de service recrutés en 2016) s'implique dans cette dynamique à l'échelle du département : nous participons au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), sommes présents dans les conseils citoyens, nous nous impliquons dans les travaux de la MDPH... Dans ce contexte morcelé, où les coopérations territoriales parfois se superposent dans des logiques pouvant être paradoxales, où les publics évoluent, la plasticité des services de prévention spécialisée est sollicitée et constitue une plus-value qu'il nous appartient de démontrer. C'est ce qu'ont tenté de faire avec énergie les éducateurs, éducatrices et stagiaires en rédigeant les annexes du présent rapport, dans lesquels vous

retrouvez en détail les actions menées en 2016 par les deux antennes. Vous y trouverez également les perspectives pour 2017.

Nous sommes à un moment clé : nouvelles problématiques dans un nouveau contexte, combinés à un renouvellement des équipes qui peut néanmoins encore s'appuyer sur l'expérience. Les conditions sont réunies pour mettre en chantier l'élaboration d'un nouveau projet de service, ancré dans les valeurs et l'histoire de l'ADSEA 04, lucide sur le présent et esquissant le chemin que nous voulons tracer demain.

Ce travail, que précédera l'évaluation interne du service, est une des ambitions pour 2017.

François BOUYALA
Chef de service

**L'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL DU
FOND D'AIDE AUX
JEUNES**

Introduction

Au cours de cette période singulière de la vie qu'est l'accès à « l'âge adulte », tout individu est pris dans le paradoxe suivant : le désir d'émancipation et le souhait d'y parvenir seul, se heurtent souvent à la nécessité d'y être aidé par des adultes « confirmés ». Fort heureusement, cette guidance va souvent de soi lorsque les adultes en question sont présents, attentifs et bienveillants. Cela se complique sérieusement lorsqu'ils font défaut et que le jeune est livré à lui-même, sans appui sous le pied pour s'envoler et sans filet pour se rattraper. C'est dans ce contexte fait de solitude, de difficultés financières, de santé fragile, de problème de logement, de souffrance psychique que le service d'accompagnement social construit au quotidien une relation avec les jeunes qui ont exprimé le besoin d'être soutenus.

Cette modalité d'intervention atypique, souple et adaptable, à destination des jeunes de 18 à 25 ans résidant sur le département, fonde son action sur le respect de la volonté du jeune et la nécessité de créer avec lui les conditions de son autonomie. S'il est parfois nécessaire de l'accompagner dans la formulation de sa demande, il est et demeure l'acteur principal de son projet de vie, que nous proposons d'élaborer et de mettre en acte à ses côtés en nous adaptant autant que possible à sa réalité. C'est ainsi que les rencontres peuvent avoir lieu à domicile, dans l'un des bureaux de l'ADSEA 04, mais également au Café ou dans le véhicule de service à l'occasion des nombreux déplacements que peuvent occasionner les différentes démarches.

Dans un contexte de difficultés multiples et variées, et face à des dispositifs complexes et mouvants, le service demeure en veille et actualise sans cesse ses connaissances, en partie grâce à un important réseau constitué depuis plusieurs années. Si certaines limites, indépendantes de la volonté du jeune, telles que le handicap, nécessitent parfois l'intervention de professionnels spécialisés, beaucoup d'obstacles sont franchis avec courage par des jeunes parfois « englués » dans des situations à première vue inextricables.

Ingrédients indispensables à ces réussites : l'instauration d'une relation de confiance valorisante, de la considération et du respect mutuel.

Activité annuelle

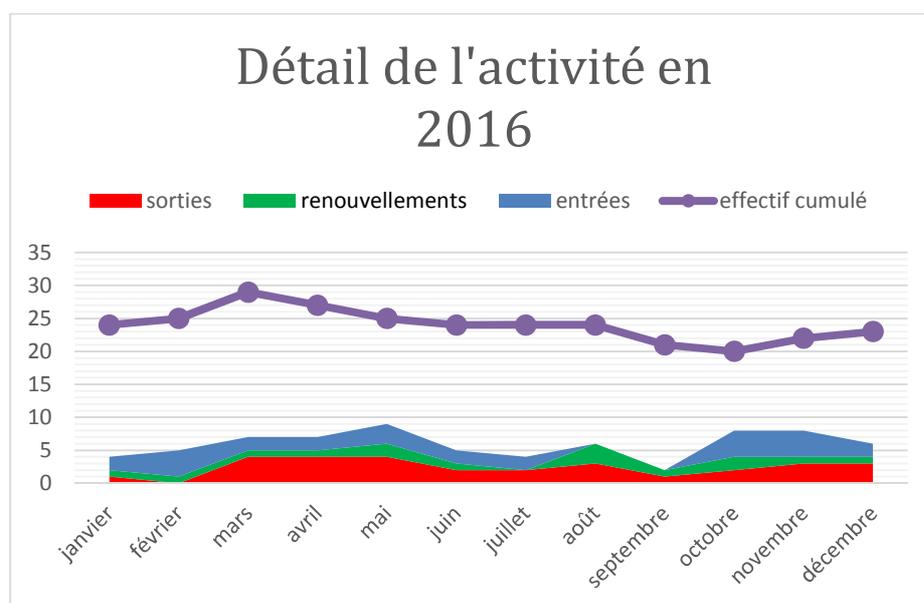
	2014	2015	2016
Mouvement global	58	72	70
Présents au 01/01	19	20	26
Nouveaux accompagnements	24	30	28
Renouvellements	15	22	16
Fins d'accompagnements	23	24	30
Présents au 31/12	20	26	24

Le mouvement global est stable, ainsi que le nombre d'entrée dans le dispositif qui a bénéficié

à 54 jeunes cette année, soit 4 de plus qu'en 2015 ce qui confirme la tendance à la hausse de l'activité depuis 2014. Le nombre d'accompagnements qui ont pris fin en 2016 est supérieur aux années précédentes, mais nous observons une augmentation des passages de relais aux dispositifs adaptés à certaines situations de handicap complexes, rendu possible par un travail de partenariat avec les acteurs de ce champs : Maison Départementale des Personnes Handicapées, établissements et services, Cap Emploi...

Activité mensuelle

Mois	Jan v.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL.
Présents au 1 ^{er} du mois	26	27	31	29	27	25	25	25	22	21	23	24	
Renouvellements	1	1	2	1	2	1	0	3	1	2	1	1	16
Entrées	2	4	2	2	3	2	2	0	1	4	4	2	28
Sorties	1	0	4	4	5	2	2	3	1	2	3	3	30



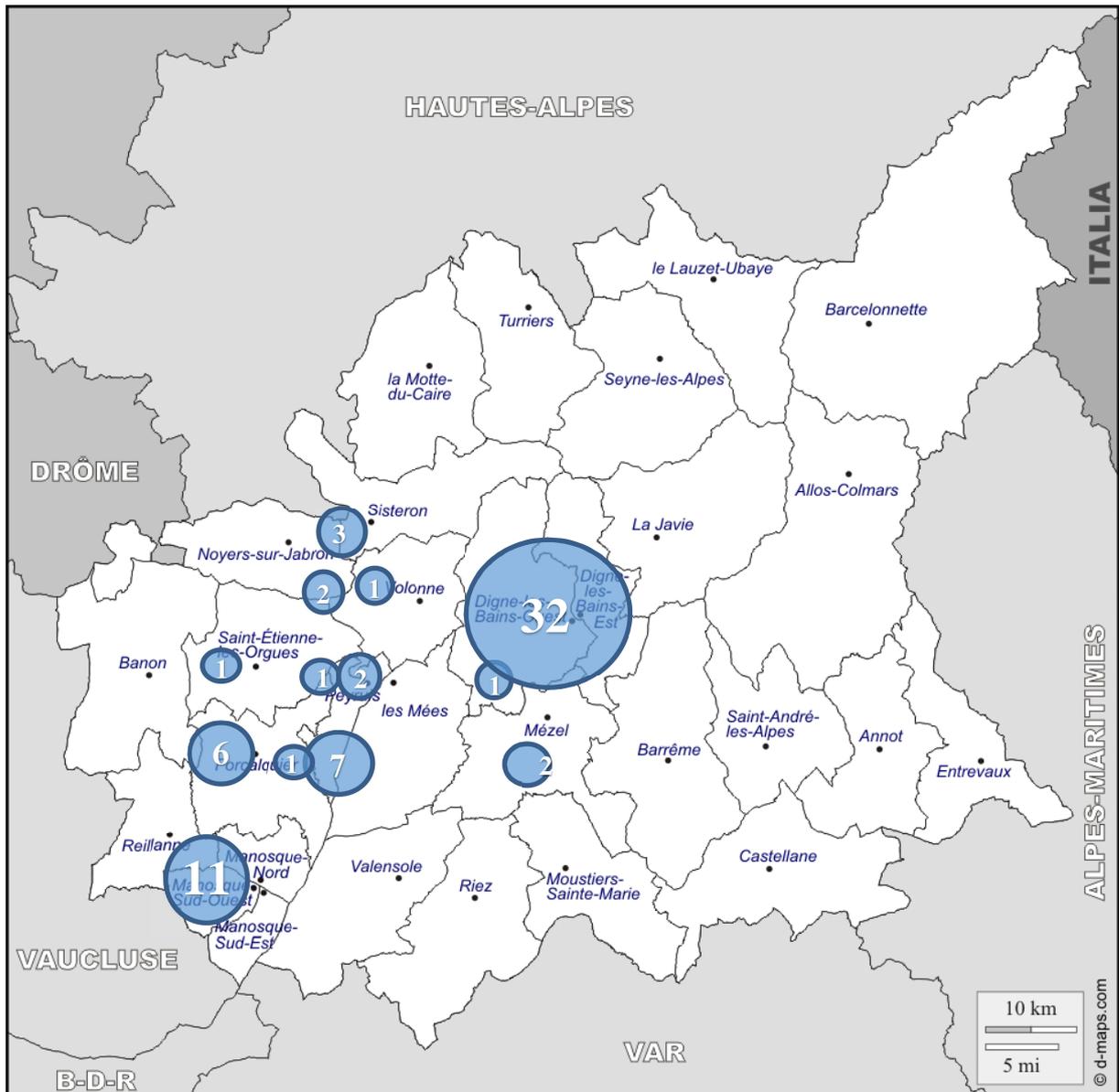
Âges et sexes des jeunes suivis

Âges	18	19	20	21	22	23	24	25	26	TOTAL
Garçons	4	7	7	9	4	3	2	1	1	38
Filles	1	3	4	3	2	1	0	2	0	16
Total	5	10	11	12	6	4	2	3	1	54

Constats :

- Les 19/22 ans sont les plus représentés : 72%
- Les garçons représentent 70% et les filles représentent 30% ce qui représente une forte accentuation de l'écart

Origine d'habitation des jeunes



Constats :

- Les villes de Digne-les-Bains et de Manosque représentent 60% des accompagnements,
- La ville de Digne-les-Bains représente 45%,
- La ville de Manosque représente 15% avec 11 accompagnements (18 en 2015).

La concentration sur le quart Sud-Est du département de l'origine des demandes recueillies et instruites nous conduit à émettre plusieurs hypothèses : nous faisons le constat que la connaissance du dispositif peut-être aléatoire d'un territoire à l'autre ; par ailleurs, les services instructeurs reconnaissent que, pensant le service inopérant sur une distance trop grande, ils ne proposent pas d'accompagnement à des jeunes qui pourraient être éligible mais qui vivent loin de Manosque ou de Digne-les-Bains.

Cela pose inévitablement la question de l'égalité des chances et de l'équité territoriale.

D'autant qu'un phénomène récurrent a été constaté par le service depuis plusieurs années : la très grande majorité des jeunes accompagnés vivant à l'extérieur des deux plus grandes villes du département en début de mesure, la plupart sans permis, s'en rapprochent tôt ou tard, à mesure qu'ils avancent dans leur projet qui va nécessiter fatalement une plus grande proximité avec les différents services. Cet état de fait constitue par ailleurs un indicateur important de l'évolution du jeune, qui prend progressivement conscience que l'éloignement peut être un frein de plus à son insertion.

Services instructeurs

Service	2015	2016	Total
Mission locale	13	17	30
CMS*	8	6	14
ADSEA	9	4	13
SSFE**	0	1	1
Renouvellements	22	16	38
Total	52	44	96

*Centre Médico-Social

**Service social en faveur des élèves

Regard de l'accompagnateur social

Répartition par types d'hébergement

Hébergement	Entrée	sortie	
d'urgence (HU)	08	HU : 03 L : 02	HF : 02 A : 01
Famille (HF)	12	HU : 01 L : 04	HF : 07 A : 00
Locataire (L)	09	HU : 00 L : 07	HF : 01 A : 00
Autres (A)	0	HU : 0 L : 0	HF : 0 A : 0

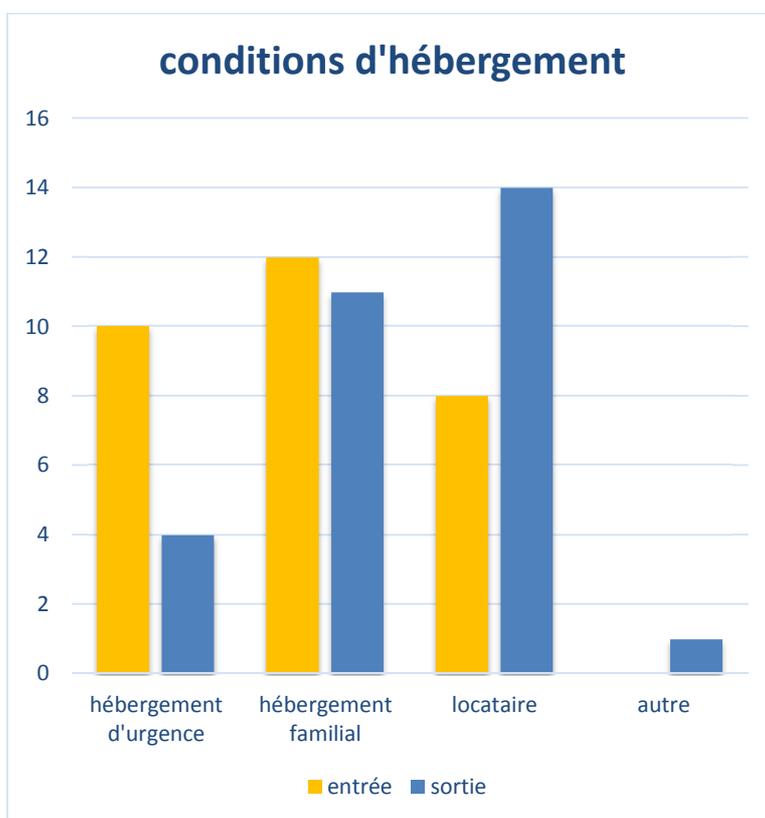
Hébergements	Sorties globales
d'urgence	04
Famille	10
Locataire	13
autres	01

Hébergement d'urgence (HU : Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), abri de nuit, ami) : public en errance

Hébergé par la famille (père, mère...)

Locataire (parc privé ou résidence sociale)

Autres (hospitalisation, détention...)



Répartition selon l'activité

	Entrée	sortie
Sans emploi (SA)	21	SA : 13 CDD : 05 CDI : 00 FA : 03 Sco : 00
Emploi : CDD	00	SA : 00 CDD : 00
CDI	00	CDI : 00 FA : 00 Sco : 00
Formation adulte (FA)	05	SA : 02 CDD : 02 CDI : 00 FA : 01 Sco : 00
Scolaire/étudiant (Sco)	03	SA : 00 CDD : 01 CDI : 00 FA : 02 Sco : 00

Sorties globales	
Sans emploi	15
Emploi :	08
Formation adulte	06
Scolaire/étudiant	00

Le panel de cette année est plus élargi du fait de la sortie d'accompagnements sociaux qui ont bénéficié de plus de 2 renouvellements (5 jeunes).

Les raisons de l'arrêt des accompagnements sont diverses : déménagements hors département, projets atteints ou plus de nécessité d'accompagnement, non adhésion ou abandon en cours, conditions d'âges (supérieur à 26 ans).

Il est à noter que les situations des jeunes sont de plus en plus complexes, le niveau d'isolement et de précarité sont importants. Cette précarité est couplée à un rejet des normes et du système actuel ce qui engendrent des situations de conflits avec les institutions et augmentent les risques de marginalisation.

Une forte proportion de ces jeunes (deux tiers) était sans logement. Les possibilités d'accès à un logement sont essentiellement liées aux ressources. Peu de jeunes ont accès à un emploi. De plus, nous observons qu'ils ne sont pas capables de tenir un emploi sur une longue durée. Leur niveau d'employabilité est faible (handicap, inadaptation, qualification inexistante).

Ces dernières années nous avons vu une modification des profils des jeunes à accompagner. Parmi eux un tiers sont issus du dispositif des mineurs non accompagnés (MNA). Ces jeunes ont la particularité d'être arrivés sur le territoire français étant mineurs et de découvrir la vie en France et notamment la langue française. Leurs principales difficultés sont l'apprentissage de la langue (et sa compréhension) et l'assujettissement à un titre de séjour en règle. Pour ces jeunes l'accompagnement leur permet d'avoir un suivi régulier de leurs dossiers administratifs et d'obtenir des aides financières. Rare sont ceux

qui ne trouvent pas d'apprentissages ou de formations adultes. Cependant le niveau de réussite aux examens est faible (0/4). Nous retrouvons ce même phénomène avec les jeunes venus par le regroupement familial ou la demande d'asile.

Dans la même proportion nous avons à faire à des jeunes en situations de handicap déclaré. Selon nous, d'autres, non repérés, devraient bénéficier au moins d'une reconnaissance travailleur handicapé. Nous avons accompagné vers des dispositifs adaptés ces jeunes quand ils adhéraient aux propositions des instances qualifiées à cet effet. Aucun d'eux n'a pu trouver de solutions dans le milieu ordinaire.

Conclusion

Nous constatons depuis plusieurs années un nombre important de renouvellements qui diminuent en 2016 ; cela s'explique en partie par la sortie de plusieurs jeunes qui avaient bénéficié de plusieurs renouvellements consécutifs, ce qui n'était pas la finalité initiale de l'accompagnement social, mais qui témoigne de la lourdeur des difficultés qui peuvent s'amonceler sur les épaules de certains jeunes dont le dénominateur commun est l'absence de soutien familial.

Nous avons accompagné, cette année encore, plusieurs **jeunes relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**, bénéficiant d'une orientation non effective ou n'ayant jamais accompli les démarches permettant une évaluation, pour qui l'accompagnement réside prioritairement dans la construction d'une réponse adaptée à la situation de handicap. Certains d'entre eux ont pu bénéficier de l'expérimentation « zéro sans solution », piloté par la MDPH et à laquelle l'ADSEA 04 s'est activement associée.

Une proportion grandissante de jeunes issus du dispositif départemental permettant l'accueil des **Mineurs Non Accompagnés (MNA)** sollicite et obtient un accompagnement social. Si ces jeunes hommes, volontaires et motivés, sont souvent autonomes sur le plan matériel, cet état de fait, fruit de l'accompagnement mis en œuvre par les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) du département, s'avère précaire et instable dans la mesure où la barrière de la langue et leurs difficultés à intégrer la complexité des démarches administratives les rendent entièrement dépendant d'un tiers, en l'occurrence l'accompagnateur social, qu'ils sollicitent principalement à cette fin. Nous notons par ailleurs plusieurs échecs dans le cursus d'apprentissage, ce qui met également en péril leur projet et les rend très vulnérables. Là encore, la question de la langue, et plus précisément de la compréhension et de l'intégration du vocabulaire technique, semble en être une des causes.

La mobilisation de différents acteurs (enseignants français langue étrangère (FLE), artisans, interprètes,...) autour d'un projet spécifique qui viserait à combler le vide existant entre la volonté de ces jeunes d'apprendre un métier et l'accès aux savoirs nécessaires pour pouvoir, par exemple, communiquer au sein de la brigade d'un restaurant ou remplir un dossier CAF (construction de lexiques, enseignements spécialisés, tutorat ou parrainage...) nous paraît aller dans la bonne direction, et nous sommes prêts à nous y impliquer.

Enfin, l'année 2017 sera l'occasion pour nous d'expérimenter un nouveau mode de fonctionnement, l'unique travailleur social intervenant jusqu'alors étant rejoint à compter de janvier par un « coéquipier ».

François BOUYALA
Chef de service

LA MÉDIATION SOCIO-ÉDUCATIVE

Un dispositif en constant développement...

Ce service, créé en 2014 en réponse à un appel à projet du Conseil Régional, vise à permettre une présence humaine aux abords des lycées et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui constituent cette présence humaine. Initialement appuyé sur le dispositif des emplois d'avenir, les salariés alternent, au cours de leur contrat, les périodes de présence sur le terrain et les périodes de formation pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur. Ce service, initialement composé de 4 médiateurs, a vu doublé ses effectifs en janvier 2016, permettant de renforcer la présence aux abords des lycées de Manosque et de l'initier à Sisteron. De janvier à novembre, la répartition du service a été la suivante :

- 4 médiateurs à Manosque,
- 2 Médiateurs à Digne,
- 2 Médiatrices à Sisteron.

Parmi les premiers médiateurs recrutés, trois d'entre eux ont obtenu leur diplôme, et ont été en contrat jusqu'en mars 2017, le quatrième se présentera, pour sa part, à l'examen final en juin 2017 et terminera son contrat en octobre. Les quatre médiateurs recrutés pour trois ans en janvier 2016 ont réussi les épreuves de sélection et ont intégré la formation, non plus à Marseille, mais à Digne, où l'Institut Régional du Travail Social PACA (IRTS PACA) a ouvert une antenne.

Le dispositif initial touchant à sa fin, le Conseil Régional a lancé en juin un nouvel appel à projet afin de renouveler le programme, en s'appuyant cette fois sur le contrat d'apprentissage. Nous avons répondu à cet appel à projet, en proposant de positionner une équipe sur les Hautes-Alpes, département jusqu'alors non couvert. Le projet a été retenu en octobre 2016 et nous avons donc procédé au recrutement de 8 médiateurs en contrat d'apprentissage qui ont intégré l'ADSEA 04 en novembre, modifiant l'organisation territoriale comme suit :

5 médiateurs à Manosque (4 à terme)

4 médiateurs à Digne (2 à terme)

3 médiatrices à Sisteron (2 à terme)

4 médiateurs à Gap

... Qui nécessite l'adaptation constante de l'organisation

Cet important effectif sur un territoire non moins important, a rendu nécessaire une réorganisation de l'accompagnement et de l'encadrement de ce service. En plus du chef de service (0,5 ETP) arrivé en janvier, nous avons fait le choix d'introduire un coordonnateur (0,5 ETP) qui a pris ses fonctions en décembre et qui intervient essentiellement auprès des équipes de Digne et de Manosque. Des tuteurs et des maîtres d'apprentissages ont été désignés (6 professionnels de différents services de l'ADSEA 04) et un temps de supervision est proposé tous les deux mois. De nombreux échanges

avec l'IRTS ont par ailleurs permis la mise en place d'une formation adaptée, dans la forme et dans le fond, à la spécificité du poste de médiateurs aux abords des lycées.

Mission et modalités de déploiement

Concernant l'organisation du travail, les médiateurs remplissent de manière hebdomadaire un calendrier prévisionnel d'intervention (qui/où/quand). Il constitue une trame qui peut subir des modifications en fonction des évènements aux abords des lycées et des éventuelles demandes des établissements. Ils remplissent a posteriori chaque mois une fiche qui récapitule les horaires réalisées. Un outil permet par ailleurs de valoriser le temps passé aux abords de chaque établissement ainsi que la nature des interventions.

Les médiateurs étant équipés d'un téléphone portable et d'un ordinateur, ils sont joignables en cas d'urgence et en capacité de recevoir des mails. Les lycées connaissent les coordonnées et les proviseurs peuvent les interpeler directement s'ils le jugent nécessaire ou joindre le chef de service dont ils connaissent également les coordonnées directes.

Ils sont régulièrement en contact avec les équipes de vie scolaire au portail et peuvent solliciter les CPE qui ont tous été rencontrés. Un état de présence prévisionnel des médiateurs est communiqué chaque mois aux établissements auquel nous projetons de joindre une analyse des interventions du mois précédent.

Une fiche de suivi journalière permet de recenser les actions menées et un cahier de transmission favorise la continuité des interventions.

Depuis septembre 2016, en plus des temps de réunions sur chaque site, l'équipe départementale se réunit mensuellement à Sisteron pour évoquer les problématiques communes, rencontrer des partenaires, bénéficier de temps d'analyse de la pratique professionnelle...

Le partenariat est un élément essentiel de la mission des médiateurs. Il est tissé au quotidien au niveau du terrain et se formalise également au niveau institutionnel : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), politique de la ville...

Le soutien des équipes de prévention spécialisée dans la construction du partenariat de terrain est évidemment un atout indéniable.

Accompagnement des salariés en contrat Emploi d'Avenir ou en Contrat d'Apprentissage

Les nouveaux médiateurs ont été accueillis au sein d'une équipe départementale existante sur un territoire où le service est déjà identifié. Ils ont bénéficié par conséquent de l'expérience de leurs prédécesseurs. Les équipes de prévention spécialisée, très mobilisées dans l'accompagnement jusqu'alors, le sont encore (4 sur 6 sont tuteurs). C'est au sein des équipes de l'ADSEA qu'ont été désignés les maîtres d'apprentissage qui suivront en 2017 le cursus obligatoire pour pouvoir occuper cette

fonction. Cet accompagnement mettra l'accent sur les liens existants entre la fonction de médiateur et le référentiel de compétence moniteur éducateur. Des échanges ont par ailleurs déjà eu lieu sur ce thème avec les responsables de la formation qui souhaitent sensibiliser l'ensemble de la promotion à la spécificité de la médiation socio-éducative et œuvrera également dans le sens de l'appropriation du référentiel. L'équipe pédagogique tiendra compte, dans son ingénierie, de la nécessité d'établir des passerelles.

Nous accordons une importance particulière à la transmission écrite et sollicitons l'élaboration de notes de situation afin de les habituer à synthétiser et objectiver leurs écrits. Un lien régulier est par ailleurs entretenu avec l'organisme de formation au niveau de l'encadrement et du suivi pédagogique.

Les médiateurs sont accueillis durant les vacances scolaires au sein des services de l'ADSEA 04 (prévention spécialisée et médiation familiale) la première année et au sein d'organisations partenaires en fonction de leur projet professionnel (Instituts Médico-Educatifs (IME), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), établissement et service d'aide par le travail (ESAT)...) la deuxième année, augmentant ainsi leur connaissance du secteur et favorisant leur accès à l'emploi sur leur territoire de vie. Un réseau d'association « accueillante » est déjà constitué et pourra s'enrichir des partenariats établis dans le cadre des mesures de responsabilité. Cette expérience, déjà éprouvée cette année avec succès, répond de manière très opérationnelle aux objectifs de professionnalisation des médiateurs et constitue un atout important dans leur parcours d'insertion professionnelle. Ils en retirent également beaucoup de satisfaction en termes de reconnaissance de leurs compétences et de transférabilité des savoir-faire développés aux abords des lycées.

Constats et enjeux

Notre expérience sur le territoire nous permet de dégager plusieurs constats et de définir les enjeux à l'échelle du département d'une part, et à l'échelle de l'environnement de chacun des lycées d'autre part.

A l'échelle départementale

Les différentes instances auxquelles notre service est associé nous ont permis d'entendre les proviseurs exprimer les difficultés qu'ils rencontrent quant à la mise en place des mesures de responsabilisation. Entre le souhait de pouvoir utiliser cet outil éducatif, et sa réelle mise en place, il semble manquer un maillon que le service de médiation pourrait constituer. Pour l'ensemble du département, l'ADSEA 04 souhaite s'appuyer sur l'expérience de ses médiateurs et sur son réseau de partenaires pour engager une réflexion avec les lycées visant à élaborer une réponse aux besoins exprimés par les proviseurs concernant la **mise en œuvre des mesures de responsabilisation**, notamment à l'extérieur de l'établissement.

A Digne-les-Bains

Lycée Alexandra David Neel/Lycée des Métiers Beau de Rochas

La proximité de ces deux établissements, qui se trouvent quasiment face à face, et auxquels s'ajoute le CFA à quelques dizaines de mètres, engendre une grosse concentration sur le boulevard du Maréchal Leclerc aux intercourts, des déplacements importants sur le temps méridien et à la fin des cours en direction du centre-ville, ainsi que la présence de nombreux jeunes en transit à la gare routière le vendredi soir. Le grand nombre d'élèves internes pose la question du travail en soirée et le dimanche soir. Des problèmes liés à la consommation « banalisée » de produits illicites ainsi que la présence d'un trafic à ciel ouvert incitent les responsables et les médiateurs à axer davantage le travail sur cette problématique avec les partenaires concernés : CSAPA, CAARUD... La question de la sécurité routière préoccupe également l'ensemble des acteurs, tant la configuration des lieux favorise, malgré certains aménagements, la survenue d'accidents.

Lycée Pierre Gilles de Gennes

On constate peu de problèmes aux abords du lycée et des difficultés sont rencontrées pour « accrocher » les lycéens qui n'y restent pas. Suite à la demande du proviseur de la constitution d'un partenariat autour des questions de santé et d'hygiène, ainsi que d'une présence plus importante des médiateurs, une rencontre est prévue en septembre afin d'échanger sur l'opportunité d'intervenir dans le lycée, autour d'actions collectives en liens avec les thèmes identifiés.

A Manosque

Lycée Esclangon

Après avoir contenu, pour des raisons de sécurité, les lycéens dans l'enceinte du lycée durant les intercourts et avoir aménagé un espace fumeur à l'intérieur, le proviseur s'est vu contraint de rouvrir le portail en fin d'année scolaire ; les lycéens se retrouveront en septembre à nouveaux dans la rue, le parvis donnant directement sur un axe très passant de la ville. Nous constatons également une consommation et un trafic dans les ruelles adjacentes. Là encore, un partenariat renforcé avec les services intervenant sur ces questions devrait par exemple permettre une présence sociale conjointe.

Lycée Les IScles

Au niveau de la Sécurité routière, le service a participé à l'élaboration d'un nouveau plan de circulation plus sécurisé. La cohabitation est difficile entre les lycéens et certains acteurs socio-économique du quartier (commerçant, professions libérales) notamment en lien avec une occupation inadaptée d'espaces privatifs permettant l'accès à ces services. Une présence accrue a permis de constater un décalage entre les plaintes reçues par le lycée et la réalité de la nuisance, et d'instaurer un dialogue avec les riverains.

Lycée des Métiers

Les risques liés à la consommation de drogue et d'alcool se trouvent ici accentués par l'utilisation de machines potentiellement dangereuses dans le cadre de la formation. Un travail de sensibilisation se fait mais doit être poursuivi. Là encore, une présence conjointe avec des services spécialisés seraient certainement opportune.

Le Parc de Drouille, situé à proximité immédiate du Lycée, reste un lieu très fréquenté par les lycéens, et la cohabitation avec les familles peut parfois s'avérer problématique : utilisation des jeux pour enfants par des lycéens, attitude inadaptée suite à une alcoolisation excessive... La configuration des lieux permet néanmoins d'éviter les risques liés à la circulation routière.

Le service est intervenu à plusieurs reprises pour aider certains élèves dans la compréhension de sanctions posées par l'établissement ou afin d'éviter la propagation d'un sentiment d'injustice.

A Sisteron

Lycée Paul Arène

C'est le lieu où le partenariat avec l'établissement scolaire est le plus abouti. Aux discussions informelles au portail, se sont ajoutées progressivement une invitation à participer une fois par mois au GPDS, une réponse favorable à notre proposition de prendre part aux travaux du CESC et des entretiens réguliers avec la directrice adjointe. Les observations sont identiques concernant les problématiques, auxquelles s'ajoute la cohabitation avec les collégiens (il s'agit d'une cité scolaire).

En 2017, ce sont plus de 6000 lycéens aux abords de 11 établissements qui sont susceptibles de croiser la route d'un des médiateurs de l'ADSEA 04 qui, selon les circonstances, sont amenés à rappeler le cadre, à repérer les conduites à risque, à apaiser des conflits, à transmettre des informations, à monter des projets collectifs, en lien avec un partenariat qui s'étoffe au fil des problématiques rencontrées. Des professionnels en devenir qui sont de vraies personnes ressources pour les lycéens et des interlocuteurs de confiance pour les personnels de l'éducation nationale, à un moment de leur propre vie (entre 18 et 25 ans) qui les positionne idéalement à mi-chemin entre les deux mondes.

François BOUYALA
Chef de services

**AIDE AU TRAVAIL
PERSONNEL
DE L'ENFANT**

L'équipe ATPE

Elle est composée :

- D'une animatrice adjointe à trois quart temps.
- De 2 services civiques à 30h
- De trente bénévoles qui effectuent un minimum d'une ou deux heures par semaine et par enfant.

Les secteurs d'intervention

L'activité s'est déroulée à Manosque et quelques communes proches.

Le cadre d'intervention

En agissant dans le cadre "Une Heure Pour un Enfant", l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA 04 et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

La famille bénéficie d'une intervention à domicile ou dans nos locaux, sans contrepartie financière. Elle s'engage à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement (signature d'un contrat moral).

Les objectifs

L'ensemble des actions de l'ATPE est destiné en priorité aux enfants issus de milieux défavorisés, et par extension à leur famille, dans le suivi de la scolarité.

Objectifs généraux

Les salariés et les bénévoles contribuent :

- au développement personnel de l'enfant,
- à sa valorisation,
- à sa socialisation,
- à la responsabilisation de la famille.

Objectifs spécifiques

- Créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs (Organisation, méthodologie...),
- Travailler sur les apprentissages,
- Conduire à un minimum d'autonomie,
- Favoriser la communication au sein de la famille.

Les bénévoles

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère. Il ne se limite pas à une aide aux devoirs et à des méthodes mais à une réflexion sur les outils propres à chacun.

Mais son rôle ne se limite pas à cela.

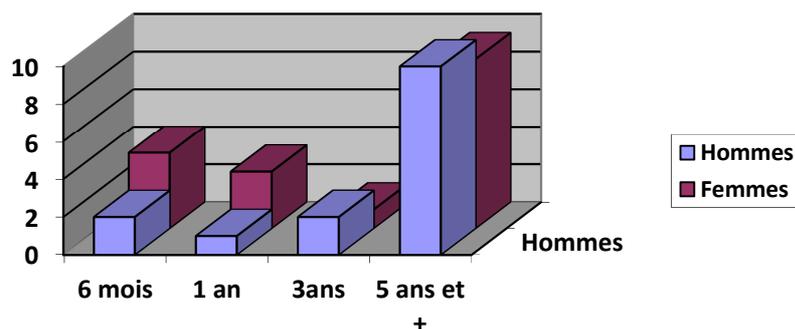
Il peut être la personne ressource qui favorisera la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

Par ailleurs, l'association lui apporte le cadre et la structure dont il a besoin afin qu'il ne s'isole pas avec la problématique d'une famille. Nous lui donnons les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler avec nous sur des objectifs définis.

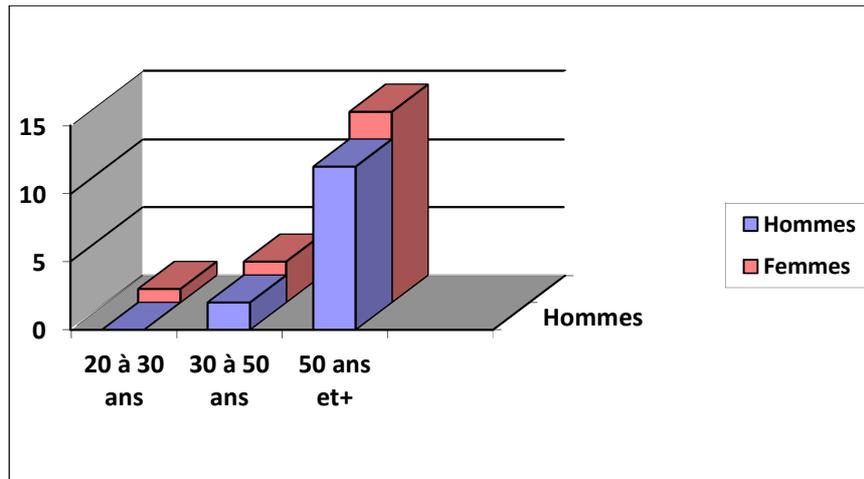
Son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

Enfin, le bénévole ne manque pas d'associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.

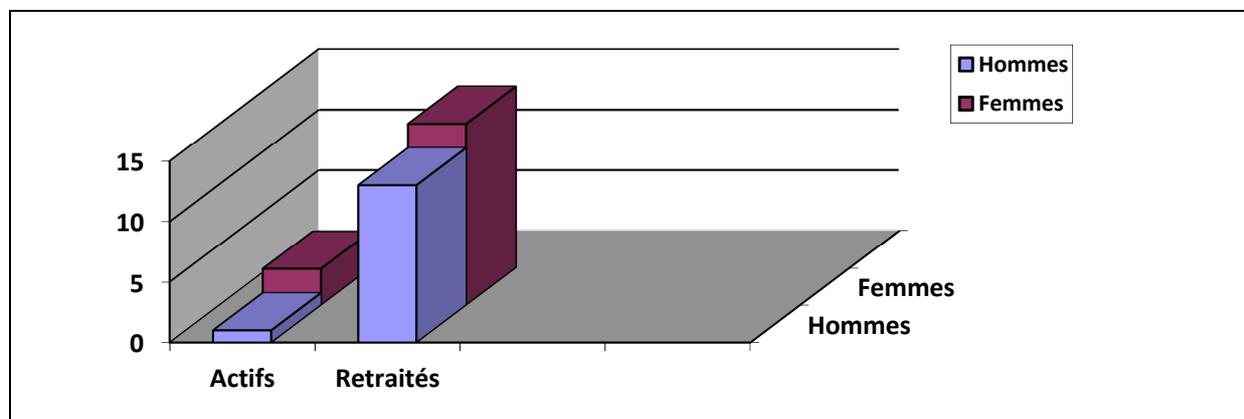
ANCIENNETE DES 32 BENEVOLES



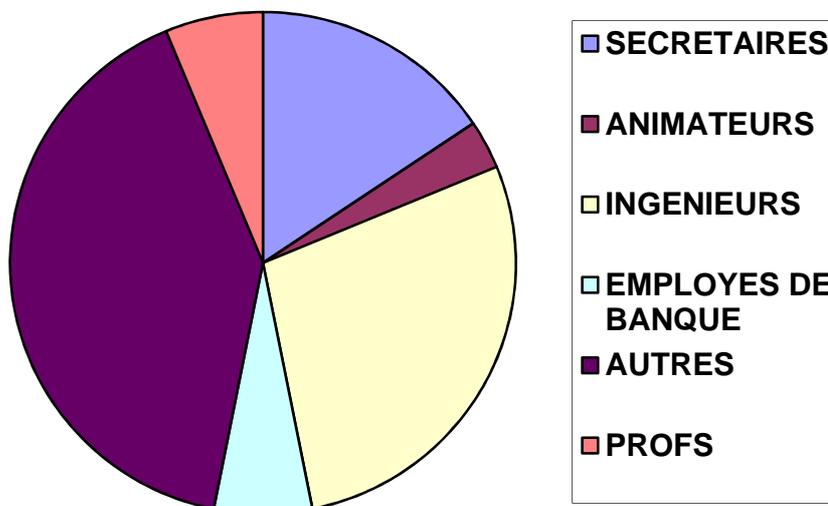
MOYENNE D'AGES



SITUATIONS



PROFESSIONS



Le public

Nos interventions concernent entre autres :

- les familles dont les enfants sont les plus fragilisés à cause des différences de culture et de langue,
- les enfants d'autres types de familles qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'emploi et dont le chômage prolongé entraîne un processus de désocialisation,
- les enfants dont les deux parents travaillent,
- les familles monoparentales très isolées dans leur problématique.

Majoritairement, ces foyers vivent dans des conditions précaires compte tenu du faible nombre d'actifs.

Cette action s'adresse donc à une population vivant dans des conditions peu propices à l'apprentissage scolaire et donc menacée de rupture avec l'école ou s'inscrivant dans une marginalisation sociale pour certains.

Des situations autres (moins aiguës), font l'objet de toute notre attention, surtout lorsqu'il y a rupture entre l'un des parents et l'enfant, notamment dans la période de l'adolescence.

Divorce, séparation et décès amènent dans nos locaux le parent confronté à une foule de problèmes dont l'enfant est au centre des préoccupations. Celui-ci manifeste son mal-être par des difficultés scolaires, voire un échec scolaire notoire ou des problèmes de comportement.

Notre souci est d'aider les enfants de milieux défavorisés en priorité, en considérant que ce dispositif concerne une large population désavantagée sur le plan économique, social et culturel.

Une partie du salut scolaire de ces enfants est quelque part lié à un membre de la famille ou à un ami sur lequel ils peuvent s'appuyer. En effet, l'absence de référent dans ce registre pénalise inévitablement leur parcours.

Notre action s'oriente vers des enfants scolarisés du CP à la Terminale.

Nous comptabilisons, chaque année, de nombreuses demandes dans le registre des apprentissages (lecture, écriture...).

Les autres attentes sont diverses et dénotent chez certains jeunes un retard très enraciné où toutes les matières sont carencées par les manques d'assimilation. Ceci se révèle notamment à l'entrée du collège, compte tenu des demandes pressantes des élèves de 6^{ème}.

Viennent ensuite les lycéens dont l'objectif à court terme est le Bac, leur demande se limitant à la matière déficiente à soutenir.

En résumé les demandes implicites ou explicites qui motivent ce soutien ont, très souvent, pour origine un manque de confiance en soi, d'attention dispersée, de manque d'intérêt, d'absence de sens.

Nous travaillons sur ces différents champs, en prenant en compte l'enfant dans sa globalité et en s'abstenant d'un regard réducteur sur l'élève en difficulté, ce qui cloisonnerait notre type d'aide.

Les enfants

32 BENEVOLES + 1 INTERVENANT+2 SERVICES CIVIQUES POUR 160 ENFANTS

PRIMAIR : 67

CP:	CE1	CE2	CM1	CM2
8	10	11	18	20

COLLEGE : 73

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
24	18	14	17

LYCEE : 20

Seconde	Première	Terminale
8	5	7

* 8 enfants en attente

Les familles

Elles sont au nombre de 103 dont :

- - Familles nombreuses : 66
- - Familles monoparentales : 16
- - Familles bénéficiant d'une mesure SEMO : 6
- - Autres (1 ou 2 enfants) : 15

Les ateliers

Ils sont ouverts tous les jours avec la possibilité de travailler sur les ordinateurs.

Nous disposons de plusieurs logiciels et de l'accès à internet. Nous proposons au-delà du soutien scolaire, des activités pédagogiques sous forme ludique.

L'atelier Mathématique et Divers

- Le lundi de 14h à 18h30. (niveau collège)

21 jeunes aidés

- Le mardi de 14h à 18h30 (niveau collège)

20 jeunes aidés

- Le mercredi de 9h à 12h (primaire)

4 jeunes aidés

- Le mercredi de 12h à 16h (niveau lycée)

8 jeunes aidés

Le mercredi de 16h à 18h30 (niveau primaire)

29 jeunes aidés

- Le jeudi de 14h à 18h30 (niveau primaire et collège)

17 jeunes aidés

Le vendredi de 14h à 18h30 (niveau collège et primaire)

30 jeunes aidés

Les moyens

Supports pédagogiques

Pour l'apprentissage de la lecture, outre les livres de la méthode LEO et LEA, nous avons maintenant les CD-ROM. Nous entrons donc dans une dimension beaucoup plus ludique, ce qui a beaucoup de succès auprès de notre jeune public.

Nous utilisons indépendamment des livres scolaires, différents cahiers d'exercices, maths et français, cahiers de vacances.....ainsi nous varions les supports, autant que cela se peut afin de susciter l'intérêt chez les jeunes suivis.

Formation des bénévoles

Nous avons proposé dans un premier temps, une formation commune aux différentes structures d'accompagnement à la scolarité du département.

Première journée de formation : Atelier d'échange « Comment faites-vous pour faire alliance avec les parents ? » le matin et l'après-midi « l'école : Vos liens et vos attentes ? ». Cette journée de formation s'est déroulée à SAINTE-TULLE.

Deuxième journée de formation : « Pourquoi êtes-vous bénévoles ? » le matin. Puis l'après-midi : « Le jeu comme outil d'apprentissage » animé par l'association « Ludobrousse » et Pierre NERON professeur des écoles. Cette journée de formation s'est déroulée à Forcalquier.

Régulation

La réunion de service, avec le Directeur Général, a lieu tous les deux mois.

Elle a pour objet d'étudier tous les nouveaux projets, l'organisation du service, d'éventuels problèmes rencontrés qu'ils soient administratifs, logistiques ou éducatifs

La régulation de l'action

Les familles

L'animatrice adjointe fait un bilan trimestriel avec le bénévole, l'enfant et la famille au domicile de cette dernière. Le contenu porte sur l'évaluation du comportement et des résultats scolaires de l'enfant accompagné.

Cette rencontre permet de faire le point sur l'action en place. Chacun s'exprime sur ses observations, ses attentes, les difficultés rencontrées. Cela nous permet de nous recentrer éventuellement sur des objectifs plus spécifiques.

A cette occasion la coordinatrice rappelle, si besoin est, le cadre et les limites de notre intervention et ce en faisant référence au contrat d'engagement signé mutuellement lors de la mise en place de l'action.

Cette démarche permet de réguler l'accompagnement scolaire et de favoriser la communication entre les personnes concernées.

Les partenaires

Le lien entre les institutions et les professionnels qui interviennent auprès des enfants (psychologues, orthophonistes, assistantes sociales, éducateurs, professeurs) est assuré par la coordinatrice.

Des rencontres sont organisées en cours d'année afin d'échanger des informations et pouvoir articuler au mieux nos prises en charge.

Les bénévoles

Indépendamment des rencontres formelles et informelles avec la coordinatrice, des réunions sont proposées en cours d'année ainsi que des formations. Ces actions ont principalement une fonction régulatrice.

Les partenaires

L'éducation Nationale

Les chefs d'établissement connaissent notre dispositif. Ils font appel à nous, ou nous envoient des familles.

Nous rencontrons les professeurs, au moins une fois, avec les bénévoles et les familles afin de faire le point sur l'enfant suivi. Cela nous permet de définir l'orientation du soutien.

Au niveau du collège, nous traitons avec les assistantes sociales scolaires, les Conseillers Principal d'Education (CPE), etc....

Les travailleurs sociaux

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :

Les assistantes sociales nous interpellent quand elles repèrent, dans les familles, des difficultés liées à la scolarité.

Nous sommes parfois appelées à travailler conjointement sur certaines situations.

Le service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) :

Les éducateurs font appel à nous afin d'apporter une réponse complémentaire à leur accompagnement. Cependant, nous ne pouvons pas satisfaire à toutes les demandes en raison de la complexité de certains cas.

Le Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA)

Le CADA nous interpelle pour des aides à l'alphabétisation concernant des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France. Une convention a été signée en 2008.

L'UDAF, CCAS Sainte Tulle, Centre Social Château Arnoux...

Ces associations proposent sur d'autres secteurs des actions similaires aux nôtres. Nous travaillons ensemble sur les projets formation et leurs mises en place.

Le service de prévention spécialisée de l'adsea 04

Des éducateurs spécialisés interviennent dans nos locaux, afin de présenter les différentes actions menées dans les quartiers et autres.

Les Financeurs

- Etat
- Région
- Conseil Général
- Municipalité de Manosque
- Caisse d'Allocation familiale (CAF)
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales DDASS
- FASIL

Conclusion

Nous avons maintenu, cette année, l'effectif des bénévoles, de ce fait, le nombre d'enfants suivis a été sensiblement supérieur.

Nous notons l'importante implication des bénévoles qui interviennent plusieurs fois par semaine et plusieurs heures consécutives.

Nous espérons maintenir le dispositif et le développer si de nouveaux bénévoles se présentent. Certes la conjoncture n'est pas très favorable et n'incite pas les intervenants à se rendre dans les quartiers...Nous portons, tout de même, un regard optimiste sur les actions menées.

Catherine MAURIN

Monitrice adjointe animation au service ATPE

LE SERVICE TRAIT D'UNION

LA MÉDIATION FAMILIALE

L'ESPACE RENCONTRE

LA THÉRAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE

L'ÉCOUTE PARENTS

LA MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est un processus qui vise à amener les parties à renouer le dialogue en vue de favoriser la recherche de solutions amiables en ce qui concerne notamment l'organisation de leur vie séparée ou les modalités d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants.

Bilan Quantitatif

Nombre de médiations familiales

64 mesures de médiations terminées en 2016 (93 en 2015), dont :

- 26 judiciaires (36 en 2015)
- 38 spontanées (57 en 2015)

80 mesures au total (107 en 2015), dont 16 en cours au 31/12/16 (14 en 2015).

La quantité de mesures réalisées cette année a diminué suite à l'absence d'une médiatrice familiale entre avril et août. Une liste d'attente a donc dû être mise en place ; celle-ci a été très vite résorbée courant septembre.

Nombre de séances

- **180** entretiens d'information préalables (207 en 2015), dont 62 médiations sans suite.
- **108** séances de médiation (200 en 2015), soit **288** séances au total (407 en 2015)

Durée des médiations familiales

- **40** mesures sur un total de **80** ont été réalisées en maximum 3 mois (50%), (*12 mesures sur un total de 93 en 2015, soit 12,90%*)
- **23** mesures ont duré entre 3 et 6 mois (28,75%), (*23 mesures sur un total de 93 en 2015 ont duré entre 3 et 6 mois, soit 24,73%*)

Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,3 ETP et une secrétaire écoutante.

Cette dernière consacre 39% d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50% de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, conception et mise à jour du

tableau Excel, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles, **172** courriers adressés aux familles, (170 en 2015), **75** courriers adressés au Juge des Affaires Familiales (93 en 2015). En outre elle a participé à 10 supervisions et 21 réunions d'équipe.

La secrétaire a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, 46 au total, (60 en 2015) ; ces demandes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

Bilan Qualitatif

Typologie des situations

- Comme les années passées, 83 % des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (87% en 2015).
- 9% des situations reçues ont concerné des conflits en intergénérationnel : grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (4% en 2015)

Issues

- 76 % des situations ont abouti à des accords, au moins oraux, ou sur des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, soit : 23% accords écrits (19% en 2015), 53% accords oraux (66% en 2015), 9% pour un apaisement du conflit (1% en 2015).
- Les 15% restantes ont été interrompues sans aboutir, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale.

Bilan des enquêtes satisfaction 2016

Résultats du dépouillement des 50 questionnaires d'évaluation récoltés

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Somme colonnes 1 et 2	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	22 = 44%	16=32%	76%	5=10%	1=2%	9=18%
Service facilement joignable	20=40%	20=40%	80%	3=6%	5=10%	5=10%
Qualité de l'accueil téléphonique	33 = 66%	15=30%	96%	3=6%	1=2%	3=6%
Qualité des professionnels	40=80%	10=20%	100%	1=2%	1=2%	1=2%
Capacité d'écoute	40=80%	5=10%	90%	1=2%	2=4%	
Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.)	28=56%	18=37%	93%	2=4%	2=4%	2=4%
Avons-nous répondu à vos attentes ?	29=58%	20=40%	98%	1=2%	1=2%	1=2%

Vos suggestions pour améliorer le service :

Réponses rares : « clarifier les permanences téléphoniques pour les prises de rendez-vous ».

Les améliorations du recueil des évaluations prévues pour 2016 :

Les médiatrices familiales continueront à inviter les personnes à remplir ce document sur place. Une des difficultés dans ce recueil concerne les situations qui s'arrêtent sans que les personnes soient présentes (arrêt annoncé par téléphone, par courrier électronique, ou personnes ne donnant plus de nouvelles, ou reportant indéfiniment les rendez-vous, etc.).

Formations, Supervisions et analyses de la pratique

Les médiatrices participent aux :

- rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'association pour la médiation familiale (APMF), pour échanger sur des questionnements et difficultés rencontrés dans leurs pratiques respectives.
- séances de supervision d'équipe à raison de deux heures tous les mois.

Perspectives 2017

Les médiatrices sont inscrites à deux modules de formation en juin et septembre 2017 en région PACA, intitulés : « la communication non verbale dans l'accompagnement » et « méditation et médiation ».

Une médiatrice familiale est inscrite depuis novembre 2016, pour une durée de deux ans, dans un parcours de formation de tuteur et maître de stage, dans le cadre de l'accompagnement de médiateurs sociaux en formation de moniteur éducateur.

Promotion de la médiation familiale

A la rentrée 2016, le service de médiation familiale a accueilli les assistantes sociales de l'Education nationale du secteur de Manosque et Forcalquier pour une information sur le cadre de la médiation familiale, son déroulement, son coût et sur une discussion sur les situations conflictuelles que rencontrent les assistantes sociales dans les établissements du secondaire. Des perspectives de travail en réseau ont été envisagées.

Sur le site de Digne-les-Bains une stagiaire Diplôme d'État de Médiateur Familial (DEMF) a été accueillie en 2016. Dans le cadre de son stage de professionnalisation, elle a réalisé une action d'information et de promotion de la médiation familiale en direction de professionnels de la petite enfance et des familles du « Petit Jardin » à Digne-les-Bains.

Comme chaque année d'autres moyens d'information et de promotion de la médiation familiale ont consisté à :

- proposer et animer des vidéos débats réalisés dans le cadre de l'action « Ecoute Parents »,
- participer aux forums des associations de Digne-les-Bains « Enfance famille culture » et de Manosque,
- diffuser des plaquettes et affiches dans le département à l'occasion de nos déplacements et rencontres de partenaires,
- poursuivre les rédactions et éditions de l' « Echo des Parents » que nous tenons à la disposition des familles et de nos partenaires dans nos locaux et sur les sites où nous nous déplaçons en fonction de thématiques demandées.

Partenariats

Nos partenaires en 2016 ont été les Juges aux affaires familiales, le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles (CIDFF), le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), l' Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), le service social de l'Education Nationale, les professionnels du soin, le centre médico-social les avocats et travailleurs sociaux qui nous adressent des situations familiales conflictuelles dans le cadre de la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

Conclusion

L'évolution et le développement de notre service se poursuivent en 2016, tant en qualité qu'en quantité bien que d'avril - mars au 22 août 2016 une seule médiatrice assurait les mesures des deux sites (Une liste d'attente a donc dû être établie).

Depuis fin août 2016 une médiatrice familiale à 0,8 ETP accueille les mesures sur le site de Manosque. Nous n'enregistrons plus de liste de d'attente. Les familles qui s'adressent à nous ont un rendez-vous dans la semaine qui suit. L'autre poste qui équivaut à 0,5 ETP accueille les mesures principalement sur le site de Digne-les-Bains.

Les résultats des enquêtes de satisfaction restent encourageants.

Projets 2017

- Maintenir et toujours développer la qualité de notre service,
- assurer avec qualité le travail lié à la constante augmentation des mesures judiciaires et spontanées,
- favoriser la formation continue des médiatrices familiales,
- continuer à élargir notre champ d'application en proposant des médiations familiales :
 - « adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation,
 - « internationale ou à distance » qui suppose un équipement de visio-conférence.
- reconduire le projet de mise en place de la **médiation pénale à caractère familial** qui s'inscrit dans le cadre d'un contentieux familial qui peut être lié à des situations :
 - d'abandon de famille (non-paiement de pensions alimentaires),
 - de non présentations d'enfant (refus de respecter le temps d'hébergement de l'autre parent).

La médiation pénale à caractère familiale, peut permettre un règlement plus rapide, plus apaisé ou plus pérenne de la situation. Elle est une alternative aux poursuites pénales que le procureur peut choisir d'utiliser.

Elle se distingue profondément de la médiation familiale qui est un processus qui n'est pas nécessairement lié à une procédure judiciaire et n'œuvre pas pour la réparation de la victime, mais vise à amener les parties à renouer le dialogue en vue de favoriser la recherche de solutions amiables en ce qui concerne notamment l'organisation de leur vie séparée ou les modalités d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants.

ESPACE RENCONTRES

L'espace rencontre de Trait d'Union propose deux types d'interventions :

1/ Des points passages et des droits de visite en lieu neutre avec médiatisation possible (art.371-4 de CC ou 373-2-1 du CC). Ces actions sont ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales ou demandées par des parents hors procédure judiciaire. La nécessité de la médiatisation est prescrite en amont par le JAF ou/et évaluée par l'équipe accueillante. Elle ne correspond pas aux exigences de la visite « qu'en présence d'un tiers » Art. 375-7 du CC.

2/ des droits de visite « qu'en présence d'un tiers » (Art. 375-7 du CC dans le cadre de l'assistance éducative). Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées ».

Lieux d'exercice, amplitude horaire et nombre de journées.

En 2016, Trait d'Union a accueilli en Espace-Rencontre :

A Manosque

- tous les mercredis ;
- les 1^{ers} et 3^{èmes} weekends : le samedi de 10h à 18h et le dimanche de 11h30 à 15h30 de janvier à août **puis à partir du 1^{er} septembre 2016** de 14h30 à 18h. Ce changement d'horaire afin de permettre le « passage de bras » des fins de week-end.

A Digne-les-Bains

- les 1^{er} et 3^{èmes} mercredis de 10h à 18h,
- les 2^{èmes} et 4^{èmes} samedis de 10h à 18h ;
- **Depuis le premier juin 2016** ouverture supplémentaire les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis de 10h à 18h.

Au total : **160 (145 en 2015) journées** de points rencontre/passage dans l'année.

Les objectifs principaux

- Permettre de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant plus sous le même toit ; entre grands-parents et petits-enfants ;

- Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit.
- Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et/ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent).

Bilan quantitatif

Point rencontre - Point passage - Rencontre « qu'en présence d'un tiers » (Digne-les-Bains et Manosque)

	PR ASE*	PR AUTR E ASE	PR JAF* *	PR AUTR E JAF	PR JE AEMO ***	PR Autre JE AEMO	COUR D'APP EL	Renc « qu'en prés. d'1 tiers » JAF	PP ASE	PP JAF	PR Privé	Renc « qu'en prés. d'1 tiers » ASE	TOTAL
JANVIER	34	1	31	0	3					7	4	1	81
FEVRIER	31	1	31	2	4				1	5	4		79
MARS	32	1	35	1	9					7	3		88
AVRIL	33	0	40	1	14					9	3		100
MAI	28		42	4	11				1	7	1		94
JUIN	29	1	41	1	16				11	5	3		107
JUILLET	23		44	2	8	1			14	11		3	106
AOUT	22		40		10	1			16	17	1	1	108
SEPTEMBRE	32	2	40	2	9		1	1	12	13		2	114
OCTOBRE	32	2	44		8		1		13	14	4	2	120
NOVEMBRE	30	1	47	1	7		3		18	13	3	2	125
DECEMBRE	25	2	38	2	4		1		17	21	2	1	113
TOTAL	351 (443 en 2015)	11 (22 en 2015)	473 (301 en 2015)	16 (24 en 2015)	103 (3 en 2015)	2	6 (7 en 2015)	1 (4 en 2015)	103 (28 en 2015)	129 (103 en 2015)	28 (36 en 2015)	12	1235 (971 en 2015)

*ASE : Aide sociale à l'enfance

**Juge aux affaires familiales

***Aide Educative en milieu ouvert

➤ **91 nouvelles mesures, (77 en 2015) dont :**

↳ 82 (69 en 2015) mesures judiciaires ; dont 30 mesures ASE qui ont débuté en 2016 (7 terminées et 23 en cours) ;

↳ 9 (8 en 2015) mesures spontanées

➤ **1235 (971 en 2015) prestations/visites de parents-Enfants**

↳ 990 points rencontre (840 en 2015) dont 351 de l'ASE 04

↳ (443 en 2015)

↳ 232 points passage (131 en 2015) dont 103 de l'ASE 04 (28 en 2015)

↳ 13 rencontres « qu'en présence d'un tiers »

➤ **199 (199 en 2015) enfants accueillis**

↳ 84 (72 en 2015) mesures terminées

A titre d'exemple, pour chaque nouvelle prise en charge, les intervenantes vont réaliser **a minima :**

➤ 2 entretiens préalables d'une durée de 1h à 1h30

➤ 4 appels téléphoniques

➤ 2 courriers et/ ou mails

➤ Un ¼ d'heure de présentation à l'équipe avant mise en place

➤ Un ¼ d'heure de débriefing après chaque visite lors de la réunion hebdomadaire

Mesure de points rencontre

(74 en 2015) nouvelles mesures au cours de l'année écoulée, ayant nécessité :

↳ 77 entretiens préalables (70 en 2015) essentiellement pour les situations orientées par le JAF. Pour les situations « ASE », les familles sont reçues par le chef de service avec les référents.

Mesure de points passage

Temps et espace de relais (« passage de bras ») entre des parents dont la relation est trop conflictuelle pour assurer eux-mêmes l'échange de leurs enfants pour des journées, des week-ends et des vacances scolaires ; pour l'exercice de leur droit de visite et d'hébergement. Ces points passage nécessitent très régulièrement des entretiens de médiation. Le point passage peut prendre alors non pas 10 min mais jusqu'à 1h30.

↳ 8 (3 en 2015) nouvelles mesures :

- 7 entretiens préalables (2 en 2015)
- 231 (244 en 2015) « points passages » Parents/enfants

Mesures de rencontres « qu'en présence d'un tiers »

6 nouvelles mesures.

Mise en place de cette nouvelle action : **les rencontres qu'en présence d'un tiers**.

Cette action mobilise la présence continue de deux intervenants. Ces rencontres nécessitent donc un espace spécifique et ne peuvent se faire qu'en dehors des jours d'intervention de l'espace de rencontre

Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'Etat. Dans l'attente du décret, le service Trait d'Union a prévu les modalités suivantes :

- Le chef de service Trait d'Union reçoit le mandant (l'ASE) et détermine les modalités de la rencontre ;
- Intervention en binôme (psychologue et médiatrice familiale/ éducatrice spécialisée et médiatrice familiale) ;
- En amont de la visite : le parent et l'enfant sont reçus séparément par le binôme de professionnels pour expliquer les modalités de la visite et préparer celle-ci ;
- Visite d'une heure en dehors des temps de visite de l'espace rencontre ;
- Après la visite, « débriefing » avec chacune des personnes reçues ;
- Compte rendu systématique par chacun des intervenants ;
- Analyse des visites lors de la réunion hebdomadaire d'espace rencontre ;
- Synthèse écrite élaborée à la demande du mandant ;

13 rencontres « qu'en présence d'un tiers » ont été effectuées. Ce début d'expérience

↳ confirme la nécessité :

- de la présence de deux professionnels de formation différente afin de proposer une analyse pluridisciplinaire des situations,
- De la mise en sens de leur intervention en amont et après les rencontres ; évitant aussi le sentiment d'intrusion et la culpabilité des intervenants,
- Du lieu neutre.
 - ↳ Ce protocole répond à l'obligation de protection de l'enfant mais également de garantir la sécurité des salariés.

Les écrits

Rappelons que pour chacune de ces visites, un compte rendu est systématiquement réalisé, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de synthèses écrites demandées par les instances mandantes (Juges et ASE).

Pour 160 jours d'intervention, a minima une demi-heure par jour de travail a été nécessaire pour la rédaction de ces comptes rendus.

Nos mandants nous demandent également des synthèses ; documents écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la chef de service

Leur nombre, pour 2016 :

- 19 synthèses JAF (42 en 2015)
- 26 courriers retour d'informations pour le JAF (30 en 2015)
- 13 synthèses pour l'ASE (9 en 2015)
- 140 courriers expédiés aux familles. (230 en 2015) De plus en plus de courriers sont envoyé par mail.

Bilan qualitatif

Orientation des mesures

Sur l'ensemble des mesures de l'espace rencontres, la majorité des droits de visite réalisés est prescrite par les juges : juge aux affaires familiales, juge des enfants ; également à l'initiative de l'aide sociale à l'enfance ; essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains Les Bains. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire.

Les intervenants

Les rencontres sont assurées par deux intervenants présents dans les locaux, qui accompagnent la relation, veillent à faire respecter le cadre des rencontres et assurent la sécurité et l'intérêt de l'enfant. Une équipe pluridisciplinaire : médiateurs familiaux, psychologues, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, thérapeute familial.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires et d'autres professionnels bénévoles.

Réunions - Supervisions – Autoformation

Réunions

- 50 réunions de travail de 2 heures (une par semaine)
- 20 réunions de service, d'équipe, de 2 heures (2 par mois)

Contenu et déroulement des réunions :

- Chaque situation est traitée ou tout au moins nommée dans chaque réunion ;
- Réflexion, débat, délibération autour des rencontres réalisées et à venir ;
- Prise de décision par l'ensemble des membres de l'équipe ;
- Ecoute et partage font régulièrement dépasser le temps imparti, nécessaire cependant pour mettre au clair ce qui « dérange » dans certaines situations ;
- Adaptation et réajustement de la posture professionnelle ;
- Tout ce processus permet de laisser les personnes accompagnées au centre du débat.

Ce qui permet à l'équipe :

- Confiance et cohésion basées sur la communication,
- Fondement des interventions professionnelles,
- Un travail d'équipe constructif et réfléchi,
- Un appui de la hiérarchie en continu.

Ces réunions sont suivies de :

- retours téléphoniques ponctuels aux services mandants,
- retours téléphoniques fréquents avec les familles,
- courriers aux familles,
- entretiens téléphoniques avec les différents acteurs (incident, changement d'horaires, absence de présentation d'enfant,...),
- l'élaboration de plannings,
- la tenue des différents tableaux statistiques nécessaires,
- l'élaboration du rapport d'activité.

Supervisions

Pour 2016, les intervenantes en espace de rencontre ont bénéficié de 10 séances de supervision de 2 heures.

Auto-formations

2 séances d'1h30.

Un échange de deux heures : retour de colloques, des formations, des lectures,...effectués par les salariées, bénévoles ou stagiaires.

Bilan des enquêtes satisfaction

Résultats du dépouillement de 39 questionnaires d'évaluation (16 en 2015)

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	56,4% (22)	33,3% (13)	89%	0,03% (1)	0,08% (3)
Service facilement joignable	53,8% (21)	35,9% (14)	88%	0,08% (3)	0,03% (1)
Qualité de l'accueil téléphonique	69,2% (27)	25,6% (10)	94%	0,03% (1)	0,03% (1)
Délai du premier contact	51,3% (20)	41% (16)	92%	0,03% (1)	0,03% (1)
Accueil et accompagnement des intervenants	61,5% (24)	30,8% (12)	91%	0,03% (1)	0,05% (2)

Remarques/Commentaires :

- « personnel agréable », « locaux agréables »
- « service à l'écoute des personnes et au renseignement »
- « sont attentifs et à l'écoute. Toujours polis. Premier contact très rapidement. Intervenants très gentils »
- « un panneau plus grand. Rien à redire sur les échanges, toujours cordial. Pour une première fois pas beaucoup de plainte. Pour leur première fois, plus de surveillance sans le parent référent. »
- « équipe parfaite »
- « un peu long le temps de trouver un créneau », intervenantes « agréables et compréhensives, merci à toutes »
- « très accueillant, communicatif, rien à dire »

- « le café très bon »
- « très bien organisés, aucune suggestion à faire »
- « être en cas plus libre en dehors du service éducatif de Trait d'Union, par exemple des sorties...restaurations, cinémas, etc. (pour mon cas être père demeure d'être libre avec ma fille sans que toujours des contraintes...à savoir certaines choses donc au cas par cas pour le bien de certaines familles au présent et vers surtout l'avenir!))»

Projets pour 2017

- Maintenir une qualité d'accueil des familles
- Stabiliser et pérenniser l'équipe des intervenantes.
- Changer ou agrandir les locaux de l'espace rencontre
- Ouvrir l'espace rencontre sur d'autres jours dans la semaine :
 - ↳ notamment pour la mise en place des rencontres « qu'un présence d'un tiers » plusieurs fois par semaine ;
 - ↳ les vendredis après-midi pour favoriser les « passages de bras » des enfants et éviter que ceux-ci se déroulent dans des lieux publics.

THERAPIES FAMILIALES

SYSTEMIQUES

A la demande du service de l'ASE, Trait d'Union propose des thérapies familiales systémiques financées par le Conseil Départemental.

La thérapie familiale systémique est définie comme un travail thérapeutique sur la communication et les modes d'interaction au sein des familles avec pour objectif de les faire évoluer.

Nombre de mesures.

En 2016, 4 familles (2 sur Digne-les-Bains et 2 sur Manosque) ont eu recours à une thérapie familiale.

Soit 40 rendez-vous.

Pour l'une d'entre elles, celle-ci a nécessité la prise en charge par deux thérapeutes familiaux.

ÉCOUTE PARENTS

Cette action était essentiellement menée par la médiatrice familiale qui est partie en avril 2016. Depuis, une réorganisation progressive se dessine avec de nouvelles personnes du service Trait d'Union et d'autres professionnels d'autres services de l'ADSEA. Une nouvelle dynamique se met en place progressivement.

Bilan quantitatif

- 4 vidéo-débats sur 3 communes (en 2015 : 7 vidéo débats pour 69 personnes sur 4 communes)
- actualisation et diffusion de certaines de nos publications gratuites : l'« Echo des parents »,
- Diffusion des « Echos des parents » notamment à l'occasion des deux forums des associations (Digne-les-Bains et Manosque) ainsi que lors des rencontres entre partenaires.

Bilan qualitatif

Vidéos débats

Les vidéo-débats se sont déroulés la plupart du temps sur demande de parents et effectués en coordination avec différents partenaires : associations, crèches, Ateliers Parent-Enfant (A.L.P.E.), Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), etc. Ce type de fonctionnement nous rend dépendants des structures et de leurs disponibilités, d'où le nombre réduit d'intervention sur toute l'étendue du Département.

La grille « d'évaluation-enquête satisfaction » est distribuée aux participants en fin des vidéo-débats. Les résultats démontrent leur satisfaction. Quelques suggestions sont utiles pour améliorer le service.

Résultat du dépouillement des questionnaires anonymes

En 2016, nous avons récolté 18 questionnaires (60 en 2015).

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Qualité de l'accueil	83,3 %	11,1 %			5,6 %
Horaire proposé	27,8 %	50 %			22,2 %
Pertinence du support vidéo	22,2 %	50 %	5,6 %	5,6 %	16,7 7%
Qualité de l'animation	44,4 %	38,9 %		5,6 %	11,1 %
Que pensez-vous de ce type de rencontre ?	55,6 %	27,8 %	5,6 %		11,1 %
Avons-nous répondu à vos attentes, vos questionnements ?	33,3 %	50 %			16,7%

Quels ont été les apports de cette rencontre pour vous ?

Instructif/intéressant ; le regard de « vrais » ados a finalement été très intéressant ; L'écoute des témoignages des parents ; cela a renforcé mon point de vue sur ce thème ; apports théoriques ; échanges entre parents et trouver des pistes de réflexion ; très constructif.

Vos suggestions pour améliorer le service :

Trouver plus de parents (x2), plus de monde pour plus d'interactions ; plus de théorie ; plus de vidéos.

Seriez-vous partant pour un autre vidéo débat ? Si oui, quel thème aurait votre préférence ?

Réseaux sociaux (x2) ; relation ado/adulte (x3) ; les dangers d'internet ; la scolarité des enfants en primaire. Comment faire quand un enfant ne veut pas travailler ?

L'«Echo des Parents »

Nous avons actualisé (toujours avec l'aide des stagiaires) le numéro 25 « Viens goûter mon goûter ».

Un nouvel Echo est en cours d'élaboration.

Outil de prévention, l'« Echo des Parents » apporte un outil supplémentaire pour une meilleure compréhension de son enfant ainsi qu'une amélioration des relations parents/enfant.

Diffusions – Communications

Distribution de nos publications gratuites dans de nombreuses structures accueillant des enfants, ainsi que chez beaucoup de professionnels libéraux (médical, paramédical, et juridique).

Tenue de stands pour le grand public :

Forums des associations de Digne-les-Bains et de Manosque en septembre 2016.

Participation active au REAAP04

(Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité).

Notamment en qualité de co-référente du secteur de Manosque jusqu'en avril. Cette co-référence sera reprise en 2017.

Partenariat

Avec des associations de parents d'élèves et psychologue scolaire, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) , A.L.P.E, Maison des adolescents, CDAD, C.M.S, C.I.D.F.F, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Collectif petite enfance, Relais Assistants Maternels (RAM), service d'accompagnement social (CSC), etc.

Projets 2017

- Reprise de la co-référence du secteur d'Oraison pour le REAAP 04,
- Contacter les associations de parents d'élève du département afin d'organiser des vidéo débats dans des établissements scolaires,
- Un groupe de rédaction, inter services, va être mis en place courant 2017 afin de donner une nouvelle dynamique et de nouveaux regards pour l'écriture des échos des parents,
- Rédaction d'un nouvel « Echo des parents ».

Liste (non exhaustive) des thèmes VIDEO-DEBATS et rencontres entre parents

Vous mettez l'éducation de votre enfant en priorité ? Vous voulez lui offrir le meilleur ? Ces moments « vidéo » sont l'occasion de partager avec d'autres parents, de donner et recevoir des informations, des idées, des repères.

<p>NOUVEAU THEME :</p> <p>« Comprendre les enfants d'aujourd'hui pour faciliter la relation avec eux !! »</p> <p><i>Thématique importante et récente qui sera traitée sans support vidéo particulier. Cette formule permet d'aborder tout type de questionnement du moment et de s'informer sur de nouvelles clefs de « fonctionnement»(!) de nos enfants.</i></p>
Thème 1 - Pour grandir nos enfants ont aussi besoin de limites
Thème 2 - Au cœur des émotions de l'enfant : colères, peurs, pleurs, etc.
Thème 3 - Des apprentissages : sommeil, propreté, langage, etc.
Thème 4 - Il dit « non » à tout ? c'est pour se construire !!
Thème 5 - Confier son enfant : le passage chez la nounou, à la crèche, maternelle, etc.
Thème 6 - Vers l'autonomie de l'enfant : surprotection ? « sous protection » ?
Thème 7 - La relation parent/enfant à propos de l'alimentation
Thème 8 - Le plaisir de communiquer en famille : s'affirmer sans écraser l'autre, la négociation créative, etc.
Thème 9 - Frères et sœurs : des heurts et des bonheurs... Comment accompagner?
Thème 10 - Comment agir avec les écrans (télé, jeux vidéos, internet, téléphones, etc.)
Thème 11 - Comment accompagner la scolarité, les devoirs ?
Thème 12 - J'élève seul(e) mon enfant : je fais exister du « père » et de la « mère » !
Thème 13 - Concilier travail et vie de famille
Thème 14 - Les assistantes maternelles : une profession complexe.

Bernadette HERMAN
 Chef de service